

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



ÉDITO



PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET

Président de Grand Paris Seine Ouest
Maire de Boulogne Billancourt

Depuis 2010, Grand Paris Seine Ouest contribue au développement et au rayonnement du territoire en réalisant de nombreux projets structurants tout en prenant soin d'en préserver le cadre de vie privilégié. Malgré un contexte institutionnel toujours instable, GPSO a su maintenir l'équilibre entre un niveau d'investissement public de **57,5 m€** et des services de qualité. Les dépenses d'investissement ont principalement porté sur des opérations de voirie (58 %), le suivi de la rénovation de l'éclairage public (18 %) et les espaces verts (8 %).

Collectivité pionnière en matière de développement durable, dans la poursuite des actions engagées en 2018 et dans le cadre du Plan Climat de l'intercommunalité, plusieurs dispositifs innovants ont vu le jour en 2019 : une Police verte dédiée à la sensibilisation au respect de l'environnement a été créée. Composée de gardes champêtres et d'une brigade équestre, elle lutte au quotidien contre les incivilités sur l'espace public.

GPSO poursuit ses actions en faveur de l'environnement en mettant en place notamment sur les huit communes la simplification des consignes de tri : donner la possibilité aux habitants de jeter tous les types d'emballages dans la poubelle jaune rend l'action de tri plus simple et accessible. Engagé pour l'environnement, Grand Paris Seine Ouest ne cesse de proposer des solutions pour faciliter le passage à l'action écologique de ses citoyens.

GPSO contribue tout aussi pleinement à améliorer le cadre de vie de ses habitants au travers d'une intervention forte de soutien à l'amélioration des immeubles et logements en copropriétés ; l'opération Habitat Qualité (OHQ). Chaque année, **4 M€** sont consacrés à la politique de l'habitat, et pour la seule année 2019, **602 logements** ont été aidés par l'intercommunalité grâce à ce dispositif. L'OHQ est l'un des fers de lance de l'action de Grand Paris Seine Ouest au titre de la lutte contre l'habitat indigne et/ou dégradé, contre la précarité énergétique, de la résorption de la vacance ou encore de la location de logements à loyers maîtrisés.

Territoire culturel et sportif, Grand Paris Seine Ouest a cette année encore renouvelé son soutien auprès des clubs sportifs féminins de haut niveau : le handball avec Paris 92, et le football avec FF Issy. Une nouveauté cependant cette année, puisque GPSO a signé un accord de partenariat avec le club de basketball masculin de Vanves, le Vanves GPSO Basket, qui a couvert la saison sportive 2018-2019. Côté culture, les sept conservatoires du territoire n'ont cessé d'enrichir leur programmation, et la qualité des enseignements auprès des 5693 élèves n'est plus à prouver.

Ce rapport d'activité est l'occasion de dresser le bilan de l'action publique à l'échelle de notre intercommunalité, des projets et réalisations de l'année 2019, qui témoignent des capacités du territoire à se renouveler constamment pour proposer des services publics en adéquation avec les besoins des habitants.

Je tiens enfin à remercier les **960 agents** de GPSO, qui contribuent par l'exercice de leurs missions et leur implication à offrir un cadre de vie et de travail de qualité

Je vous souhaite une bonne lecture. ●

SOMMAIRE

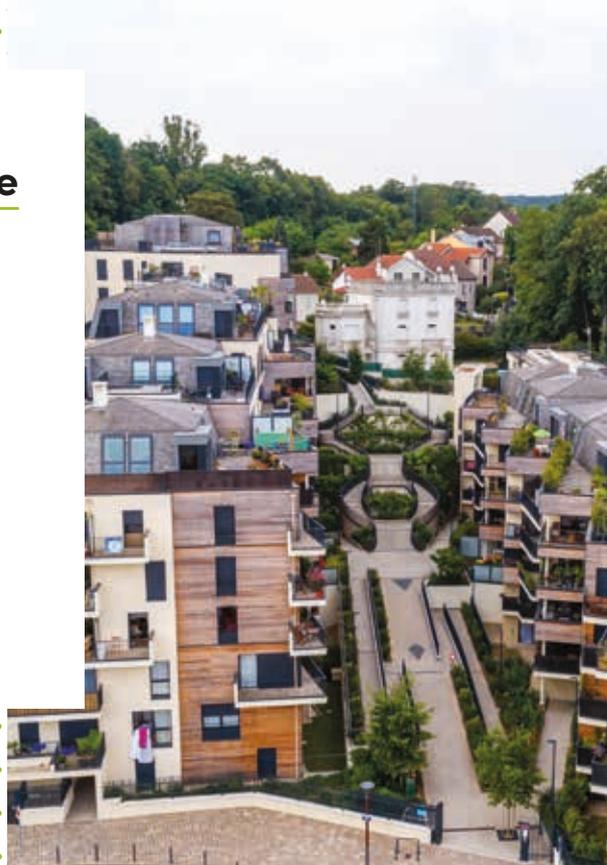
6 GPSO

- 08 8 villes à l'identité forte et complémentaire
- 10 Cadre institutionnel
- 12 4 acteurs engagés auprès de gpso
- 14 Compétences



16 Aménagement durable

- 18 Mobilités
- 22 Urbanisme
- 24 Habitat
- 28 Énergie
- 28 Développement économique



32 Service de proximité

- 34 Accessibilité
- 36 Voirie
- 38 Éclairage public
- 40 Stationnement
- 42 Aménagement de l'espace public
- 43 Assainissement
- 44 Déchets et propreté



60 Services fonctionnels

- 62 Ressources humaines
- 64 Finances
- 66 Commande publique
- 67 Affaires juridiques et patrimoniales
- Assemblées
- 68 Moyens généraux
- 70 Communication
- 71 Systèmes d'information
- 71 Services techniques
- 72 Évaluation et stratégie des contrats

48 Culture, sport et loisirs

- 50 Culture
- 54 Sport
- 58 Parcs et jardins





08 8 villes
à l'identité forte
et complémentaire

10 Cadre institutionnel

12 4 acteurs engagés
auprès de GPSO

14 Compétences

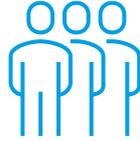
GPSO

Fort de plus de 320 000 habitants, l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est un territoire particulièrement dynamique et un véritable pôle économique, deuxième bassin d'emploi en Île-de-France. Il est également un poumon vert de la région parisienne, avec ses 39 % d'espaces verts.



8 communes
de l'Ouest parisien

322 928
habitants*



32,38 km²
dont 39 % de forêts
et d'espaces verts



23 000
entreprises
et commerces



29 gares
et stations de Métro,
RER, SNCF

En
bref



2,7 millions
de m² de bureaux



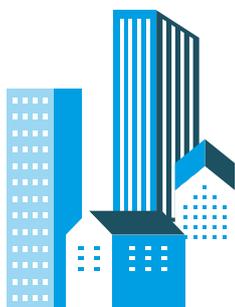
191 000 emplois,
• dont 38 % liés au secteur
numérique

N é le 1^{er} janvier 2010 de la fusion
de deux communautés d'agglomération
(Val de Seine et Arc de Seine)

D evenu Établissement
public territorial
le 1^{er} janvier 2016

* Population légale 2017, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019

8 VILLES À L'IDENTITÉ FORTE ET COMPLÉMENTAIRE



23 910 habitants

La manufacture de Sèvres, qui réunit la manufacture de porcelaine de Sèvres en activité depuis le XVIII^e siècle et le Musée national de la céramique, fait la réputation de la ville au niveau national. Riche de ses 113 hectares d'espaces verts, la ville accueille des tournages, dont la série mythique *Fais pas ci, fais pas ça*, entre 2007 et 2017.

www.sevres.fr

SÈVRES



1 862 habitants

Marnes-la-Coquette a rejoint GPSO en 2014. Avec 70 % de sa superficie recouverte de parcs et forêts, c'est l'une des villes les plus boisées du territoire. Le scientifique Louis Pasteur y a installé son laboratoire de recherches au XIX^e siècle. La commune a également accueilli plusieurs personnalités artistiques telles que Maurice Chevalier, Hugues Aufray ou encore Johnny Hallyday.

www.marnes-la-coquette.fr

MARNES-LA-COQUETTE



11 770 habitants

Avec ses 7 hectares d'espaces verts en ville, et ses 214 hectares de forêts, Ville-d'Avray est l'une des communes les plus vertes de Grand Paris Seine Ouest.

L'esprit de village qui règne dans ses rues la rend très attractive, et ses étangs ont servi de modèle au peintre Jean-Baptiste Camille Corot, maître de l'impressionnisme, les renommant ainsi « les étangs de Corot ».

www.mairie-villedavray.fr

VILLE-D'AVRAY



CHAVILLE

20 845 habitants

Chaville dispose d'un patrimoine végétal remarquable, étant recouverte sur la moitié de son territoire par les forêts domaniales de Meudon et de Fausses-Reposes. Elle a été la capitale du muguet au milieu du XX^e siècle, attirant de nombreuses personnalités lors des festivités organisées chaque année au mois de mai. Plusieurs journalistes connus ont résidé ou résident encore à Chaville, comme Hapsatou Sy, Cyrille Eldin, ou encore Mona Hadji.

www.ville-chaville.fr



BOULOGNE-BILLANCOURT



121 249 habitants

La deuxième commune francilienne, après Paris, offre à ses habitants un cadre de vie à proximité de la capitale, avec des espaces verts étendus, comme le parc de Saint-Cloud et le bois de Boulogne. Avec Issy-les-Moulineaux, elle constitue le pôle économique principal de GPSO, accueillant le siège de nombreuses entreprises.

www.boulognebillancourt.com



VANVES



28 006 habitants

Située aux portes de la capitale et très bien desservie en transports en commun, Vanves est une ville à taille humaine où il fait bon vivre grâce aux nombreux équipements sportifs et culturels, parcs et espaces verts. Des atouts qui, conjugués au dynamisme économique local, attirent des entreprises renommées (France 3, Hachette Livre, Arte, Audiens...). Elle dispose d'un patrimoine architectural et culturel varié, avec notamment l'église Saint-Rémy, le Lycée Michelet, ou encore les vestiges gallo-romains.

www.vanves.fr

09

ISSY-LES-MOULINEAUX



69 277 habitants

Adossée à la rive gauche de la Seine, la ville d'Issy-les-Moulineaux constitue un important pôle d'emplois sur le territoire, notamment avec son quartier d'affaires Val-de-Seine, qui regroupe de nombreux sièges de grandes entreprises et de médias (France Médias Monde, Canal +, Arte France...).

www.issy.com

MEUDON



46 009 habitants

Le territoire de Meudon est recouvert à 50 % de forêt, ce qui en fait la ville la plus verte de GPSO. La popularité de cette ville et de son patrimoine végétal lui a valu d'être mise à l'honneur par Michel Sardou dans sa chanson *La Java de Broadway*, ou encore Georges Brassens dans sa chanson *Au bois de mon cœur*.

www.meudon.fr



CADRE INSTITUTIONNEL

Le Conseil de territoire

Le changement de statut de GPSO intervenu le 1^{er} janvier 2016, désormais Établissement public territorial (EPT), a nécessité l'installation d'un nouveau Conseil des élus: le Conseil de territoire.

Composition du Conseil de territoire

Sa composition est passée de 82 élus communautaires à **73 élus territoriaux** désignés à la proportionnelle, tous conseillers municipaux élus lors des scrutins des 23 et 30 mars 2014.

Boulogne-Billancourt

28 élus

Chaville

4 élus

Issy-les-Moulineaux

16 élus

Marnes-la-Coquette

1 élu

Meudon

11 élus

Sèvres

5 élus

Vanves

6 élus

Ville-d'Avray

2 élus

Il est présidé par Pierre-Christophe BAGUET, maire de Boulogne-Billancourt, et les maires des 7 autres villes en sont les vice-présidents

Délibérations du conseil

En 2019, le Conseil de territoire s'est réuni 5 fois. Il a pris 249 délibérations, notamment:



Approbation du Règlement local de la publicité intercommunal

Approbation du projet de Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Avis sur le projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets



Adhésion à l'Agence régionale de biodiversité en Île-de-France



Examen et vote des budgets pour l'exercice 2019



Attribution de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'exercice 2019



Approbation d'un protocole définissant la mise en place de patrouilles équestres de la Garde républicaine sur le territoire

Le Bureau

Le Bureau de GPSO est composé du président et de sept vice-présidents, chacun maire d'une commune de l'Établissement public territorial.



PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET

- Président
- Maire de Boulogne-Billancourt
- Vice-président du conseil départemental des Hauts-de-Seine



ANDRÉ SANTINI

- Vice-président délégué aux relations internationales, à la coopération décentralisée et aux relations avec la Métropole du Grand Paris
- Maire d'Issy-les-Moulineaux
- Ancien ministre
- 10^e vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué à la stratégie économique



JEAN-JACQUES GUILLET

- Vice-président délégué à l'équilibre social de l'habitat, à l'aménagement de l'espace, aux opérations d'aménagement, au règlement de publicité
- Maire de Chaville



DENIS LARGHERO

- Vice-président délégué à l'administration générale, au patrimoine, à la démocratie locale, au développement économique, numérique, à l'emploi et à la culture
- Maire de Meudon
- Vice-président du conseil départemental des Hauts-de-Seine



GRÉGOIRE DE LA RONCIÈRE

- Vice-président délégué aux transports et à la mobilité, aux sports, à la politique de la ville et la sécurité, et à l'action sociale
- Maire de Sèvres
- Conseiller départemental délégué à l'eau et à l'assainissement



BERNARD GAUDUCHEAU

- Vice-président délégué à la planification et au suivi du plan pluriannuel des investissements, aux espaces publics, à la voirie, aux réseaux d'assainissement et d'éclairage public, et à la propreté
- Maire de Vanves
- Conseiller régional d'Île-de-France



ALINE DE MARCILLAC

- Vice-présidente déléguée aux finances, au contrôle de gestion et à l'évaluation des politiques publiques, aux systèmes d'information, à l'avenir institutionnel et au suivi des projets de territoire, à la commande publique
- Maire de Ville-d'Avray



CHRISTIANE BARODY-WEISS

- Vice-présidente déléguée aux ressources humaines, à l'environnement, au développement durable, aux espaces verts et aux déchets
- Maire de Marnes-la-Coquette

DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

En 2019, le Bureau **s'est réuni 9 fois**.

- 89 délibérations ont été approuvées, notamment l'attribution :
 - d'aides financières pour l'adaptation des logements de personnes âgées et handicapées.
 - d'aides financières à des syndicats de copropriétaires pour la réalisation d'études et de travaux dans le cadre de l'opération Habitat Qualité
 - de subventions pour l'isolation de toitures et l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables.
 - de subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE)
- 135 questions ont fait l'objet de résolutions lors du Bureau

DÉCISIONS ET ARRÊTÉS

- 164 décisions
- 42 arrêtés

4 ACTEURS ENGAGÉS AUPRÈS DE GPSO

Seine Ouest Entreprise et Emploi

Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE) réunit la Maison de l'emploi, la Mission locale, l'Espace insertion et l'Agence économique de Grand Paris Seine Ouest.

SOEE constitue un guichet unique, qui accompagne les dirigeants d'entreprises, les salariés, le public en recherche d'emploi et les bénéficiaires du RSA. Il intervient sur quatre axes :

- service aux entreprises,
- service emploi et formation pour les demandeurs d'emploi et les salariés,
- mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- espace insertion pour l'instruction et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

SOEE assure la promotion du territoire en misant sur la complémentarité et la proximité des acteurs économiques. Il s'agit d'offrir aux entrepreneurs et à leurs collaborateurs des services sur mesure (aide au recrutement, à la création, au financement...) et de permettre aux habitants du territoire de bénéficier de cette dynamique (ateliers coaching, connaissance du tissu économique et des offres d'emploi, aides...). ●

seineouest-entreprise.com

rh-numerique.seineouest-entreprise.com



Seine Ouest Habitat

L'office public de l'habitat Seine-Ouest Habitat (SOH) est un établissement public destiné à favoriser le logement social des personnes ne pouvant accéder à un logement privé faute de revenus suffisants.

À ce titre, SOH assure la gestion de 8 016 logements répartis sur cinq communes du territoire : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, et Vanves.

Ses principales missions consistent à :

- construire, acquérir et rénover des logements locatifs, des hébergements spécifiques (personnes âgées, personnes en situation de handicap...) et des équipements (commerces, crèches, écoles...);
- gérer la location et l'entretien des logements et des annexes;

- assurer des prestations de présence et de nettoyage au sein du patrimoine géré;
- améliorer et réhabiliter le bâti ancien;
- acquérir et requalifier des immeubles.

SOH a une politique de développement dynamique, environnementale et innovante avec un objectif de production de 200 logements neufs par an d'ici 2022. Labellisé Quali'HLM en septembre 2018, l'Office offre un haut niveau de service aux locataires. ●

seine-ouest-habitat.com



Agence locale de l'énergie et du climat – GPSO-Énergie



Née en 2008 de la volonté de GPSO de développer une politique locale de lutte contre le réchauffement climatique, l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) a pour missions de sensibiliser, informer, accompagner et former les différents publics du territoire au moyen d'animations, de conférences et de visites sur le thème de la maîtrise d'énergie et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Cette association loi 1901 constitue un véritable outil de proximité au service des particuliers (propriétaires de maisons individuelles, copropriétaires, locataires) et des professionnels (collectivités, bailleurs sociaux, et plus marginalement entreprises privées) pour toutes les questions relatives à l'énergie et au climat : maîtrise des consommations, performance énergétique des bâtiments, écoconstruction, développement des énergies renouvelables, impact carbone.

L'espace conseil FAIRE délivre des conseils aux habitants désireux de mener un projet de rénovation énergétique de leur logement. En 2019, un quatrième poste de conseiller énergie a été créé. Une chargée de mission dédiée aux copropriétés a ainsi rejoint l'équipe de conseillers, témoignant de la dynamique interne de l'agence et des besoins grandissants du territoire, dont le tissu urbain est majoritairement composé de copropriétés susceptibles d'être accompagnées. L'agence a également comme mission l'accompagnement et la sensibilisation des collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies d'efficacité énergétique de leur patrimoine, et de leurs stratégies énergie-climat. Elle a ainsi agi aux côtés de GPSO dans la réflexion menée pour élaborer son Plan climat-air-énergie territorial et le plan d'actions associé. Elle figure d'ailleurs parmi les principaux partenaires de certaines actions phares à mettre en œuvre. ●

www.gpso-energie.fr

Seine Ouest Aménagement

La société publique locale (SPL) Seine Ouest Aménagement est l'outil du développement territorial au service des collectivités publiques actionnaires. À ce titre, elle réalise des opérations d'aménagement, des constructions d'intérêt public et gère des parcs de stationnement.

Plus précisément, Seine Ouest Aménagement construit des équipements publics tels que des écoles, des crèches, des parkings, des gymnases et

complexes sportifs (réaménagement des complexes sportifs Marcel Bec à Meudon, Le Gallo à Boulogne-Billancourt et Mimoun à Issy-les-Moulineaux), aménage des espaces publics (écoquartier de la Pointe de Trivaux à Meudon, réfection des voiries de GPSO, parvis Atrium à Chaville) et des quartiers sur l'ensemble du territoire à travers des zones d'aménagement concertées (Pont d'Issy, Cœur de Ville et Léon Blum à Issy-les-Moulineaux, centre-ville à Chaville). ●

COMPÉTENCES

Grand Paris Seine Ouest assure de nombreuses compétences, certaines obligatoires, et d'autres supplémentaires, déléguées par les villes.

Les compétences obligatoires



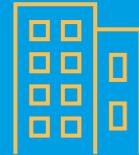
Politique de la ville

Équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial (les 7 conservatoires et le complexe sportif Marcel Bec)



Gestion des déchets ménagers et assimilés

Plan local d'urbanisme intercommunal



Plan climat-air-énergie territorial



Opérations d'aménagement non reconnues d'intérêt métropolitain

Action sociale d'intérêt territorial



Assainissement et traitement de l'eau

Les compétences supplémentaires



Développement économique



Équilibre social de l'habitat



Mobilités



Voirie



Parcs de stationnement d'intérêt territorial



Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie



Actions en faveur des eaux de surface souterraines et de pluie



Espaces verts et boisés



Protection de la faune sauvage



Gestion de la Maison de la Nature et de l'Arbre



Enseignement artistique: musique, danse et art dramatique



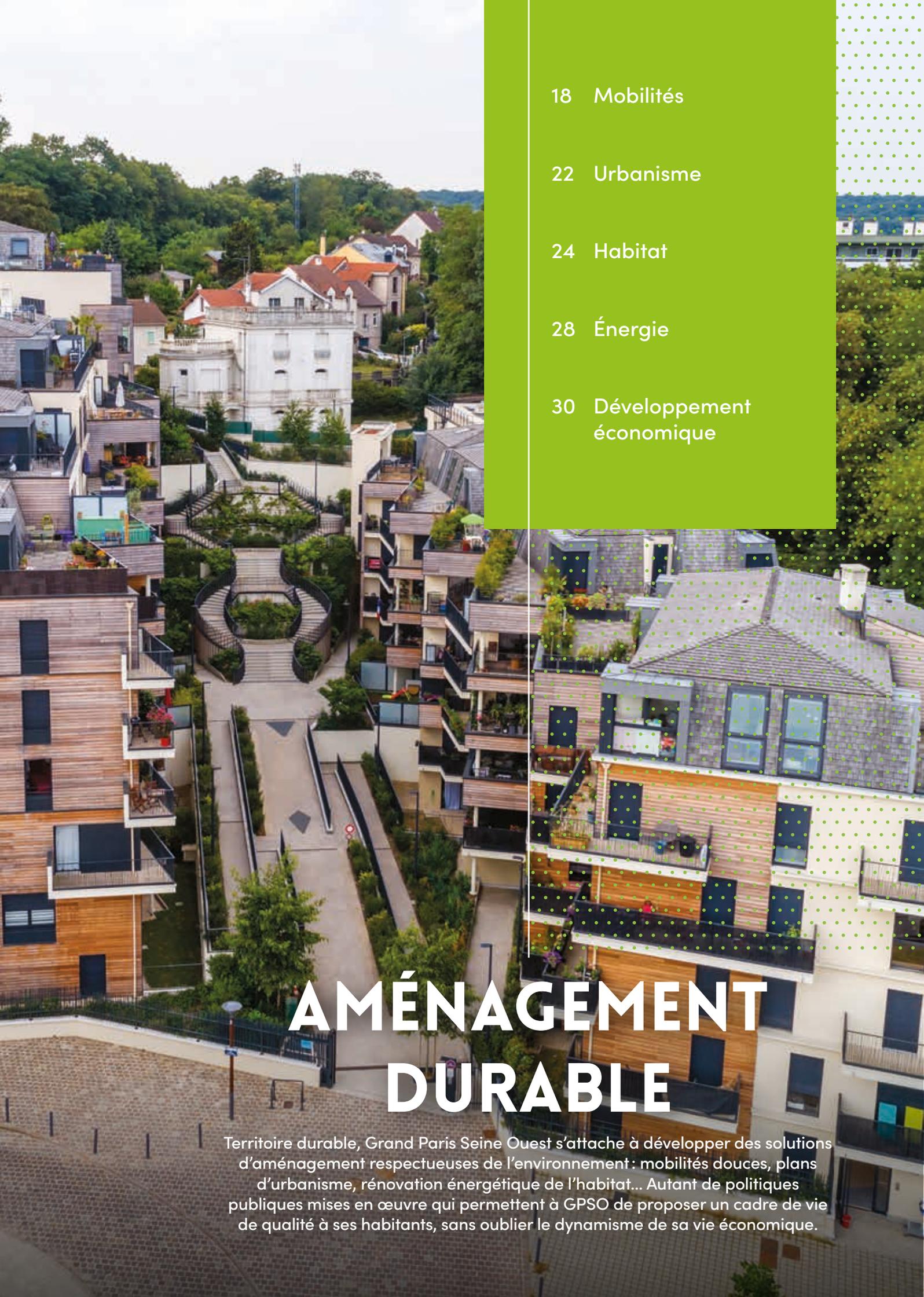
Ramassage scolaire



Soutien aux clubs sportifs féminins de très haut niveau



Mise en lumière des bâtiments remarquables



18 Mobilités

22 Urbanisme

24 Habitat

28 Énergie

30 Développement
économique

AMÉNAGEMENT DURABLE

Territoire durable, Grand Paris Seine Ouest s'attache à développer des solutions d'aménagement respectueuses de l'environnement : mobilités douces, plans d'urbanisme, rénovation énergétique de l'habitat... Autant de politiques publiques mises en œuvre qui permettent à GPSO de proposer un cadre de vie de qualité à ses habitants, sans oublier le dynamisme de sa vie économique.

Mobilités

 **168 200 €**
de subventions versées
pour l'achat d'un vélo
à assistance électrique

59
stations Vélib'
sur le territoire 

 **2** services
d'autopartage
disponibles sur **3** villes
du territoire

Habitat

 **154 231 €**
d'aides versées dans
le cadre de l'opération
Habitat Qualité (OHQ)

497 nouveaux
logements sociaux
agréés par l'État
sur le territoire 

 **127** nouveaux
logements dédiés aux
jeunes dans 2 nouvelles
résidences

Énergie

 **541** demandes
de particuliers
auprès de GPSO-Énergie

275 copropriétés
suivies sur la plateforme
CoachCopro® 

 **6** copropriétés
accompagnées
par le biais
du programme RECIF

En
bref

Économie

 **19 %**
du parc tertiaire
des Hauts-de-Seine

3 jobdatings 

 **58 000 m²**
de bureaux neufs

MOBILITÉS

Aux côtés d'Île-de-France Mobilités, de la région Île-de-France et du conseil départemental des Hauts-de-Seine, GPSO œuvre au renforcement du maillage des transports en commun, facilite son accès (information, intermodalité et accessibilité), participe à l'émergence des projets de transport de demain et encourage la mobilité durable.

Évolution du réseau de bus en 2019

DEUX LIGNES DU « GRAND PARIS DES BUS » PROLONGÉES SUR GPSO

En avril 2019, le réseau de bus s'est étendu sur le territoire avec l'arrivée des lignes 42 et 59.

Elles ont été demandées par GPSO à Île-de-France Mobilités dans le cadre de la restructuration du réseau de bus de Paris qui n'avait pas évolué depuis 70 ans.

Prolongement de la ligne 42

Elle dessert désormais les quartiers du Trapèze et de l'Île Seguin. Les usagers peuvent dorénavant plus facilement rejoindre le 15^e arrondissement de Paris jusqu'à la Gare Saint-Lazare. Elle est pensée de manière à pouvoir être prolongée à travers l'Île Seguin, après la reconstruction du pont Seibert, avec un terminus au niveau du tramway T2 à Meudon.

Arrivée de la ligne 59

Elle relie la gare de Clamart à la place d'Italie (Paris 13^e), améliore la desserte du sud de la ville de Vanves et des Hauts d'Issy. Elle relie notamment le carrefour de l'Insurrection et la station de métro Malakoff-Plateau de Vanves pour faciliter l'intermodalité.

NOUVEAU RÉSEAU DE NAVETTES LOCALES POUR PLUS DE MOBILITÉS DOUCES

GPSO poursuit ses efforts en faveur des mobilités douces et adapte son réseau de navettes aux

usages des habitants du territoire. Un nouveau marché d'exploitation a été signé pour la période 2019-2022 avec le groupement Mobicité. Le renforcement de l'offre de service et le développement de motorisations alternatives au diesel sont effectifs depuis le 26 août 2019.

L'intercommunalité a élevé ses exigences en matière de mobilités collectives et participe ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire.

Les bus à motorisation diesel respectent la norme Euro 6, réglementation la plus récente en matière de lutte contre la pollution automobile. Les usagers des transports en commun bénéficient également du déploiement des **minibus électriques**.

MARNES-LA-COQUETTE:

CRÉATION D'UNE NOUVELLE LIGNE, LE BUS 526

La navette du Monastère est remplacée par la ligne 526. Avec la fin des travaux de requalification de voirie dans ce quartier, la fréquentation de la navette était moins importante. Ce service a donc été suppléé par une nouvelle ligne de desserte interquartiers à Ville-d'Avray, plus adaptée aux besoins des riverains, assurant de nouvelles liaisons entre les différents quartiers de la ville, le quartier de la Monesse à Sèvres et le centre de Marnes-la-Coquette. ●



Des actions en faveur du vélo toujours plus dynamiques

LE PLAN VÉLO DE GPSO

Le Bureau de GPSO a validé fin 2018 le lancement d'un « plan vélo ». En 2019, des aménagements cyclables simples ont été renforcés (zones 30, double sens cyclables, sas vélos aux feux, stationnement dédié, etc.) pilotés par les directions territoriales.

En parallèle, GPSO a élaboré son plan vélo pour la période 2020-2025 par l'actualisation du schéma d'intention cyclable validé en 2012, en proposant un programme d'actions ambitieux en matière d'aménagements cyclables et de services à destination des cyclistes (atelier de réparation, carrefours et stationnements sécurisés, jalonnement d'itinéraires, etc.). La société civile a été associée à l'élaboration de ce plan, dans le cadre de trois réunions de concertation, qui se sont tenues pendant l'été et en septembre. Des groupes de travail thématiques ont complété cette concertation fin 2019.



SUBVENTIONS VAE

Entre 2012 et 2017, 1769 familles avaient bénéficié d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). Ce dispositif avait été abrogé en 2018 suite à la mise en place du « bonus-vélo » de l'État, non cumulable avec l'aide d'une collectivité. Suite à l'interruption de cette aide de l'État fin 2018, GPSO a réactivé la subvention de 200 € pour l'achat de vélos à assistance électrique, sans conditions de ressources. Les Boulonnais, Sévriens et Meudonnais ont pu bénéficier d'une subvention complémentaire de 200 € versée par leur commune.

En 2019

- 851 dossiers instruits
- 168 200 € de subventions versés ●

Vélib' :
développement
du service
sur le territoire
en 2019

En 2018, GPSO, en concertation avec les villes du territoire, avait renouvelé son engagement en faveur de l'écomobilité avec le programme de déploiement progressif du nouveau service Vélib' Métropole

3 nouvelles villes desservies (Chaville, Meudon et Sèvres), en plus de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Vanves, déjà desservies

 **59**
stations

Une flotte composée
30 % de vélos
à assistance électrique

20 000
Vélib' en circulation
dans la Métropole
du Grand Paris

Des voitures partagées sur le territoire

Les services d'autopartage proposent d'utiliser ponctuellement une voiture en libre-service sans subir les inconvénients liés à sa possession.

Tout au long de l'année 2019, GPSO a engagé une réflexion sur ce type de service :

- **autopartage en boucle**, le véhicule loué doit être rendu à la station de départ : la **station Communauto** expérimentée avec succès à **Sèvres** continue de rendre service aux habitants du centre-ville ;
- **autopartage en free-floating** : le véhicule est remis à n'importe quelle place dans un périmètre défini. En 2019, la **gratuité**

du stationnement pour les véhicules électriques en free-floating a été votée.

Initialement disponible à Paris, le service **Free2move** s'est étendu à **trois des huit communes de GPSO** au printemps 2019 : Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Vanves.

Les avantages qu'offre ce moyen de transport sont nombreux : facilité d'accès et proximité des véhicules en libre-service ; le coût est plus économique qu'une voiture particulière, puisque l'usager paye uniquement à l'utilisation ; réduction de la pollution automobile, en diminuant le nombre de véhicules en circulation. ●



Plan de mobilité des entreprises

Dans le cadre du dispositif Pro'Mobilité et en partenariat avec la région Île-de-France et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), GPSO accompagne les employeurs dans la prise en compte des déplacements de leurs salariés pour diminuer leur impact sur le cadre de vie et la qualité de l'air.

En lien avec Seine Ouest Entreprise et Emploi, des actions d'informations, de sensibilisation et

d'accompagnement sont proposées aux entreprises du territoire : conseils aux entreprises dans leur démarche de plan de mobilité, animations durant les semaines du développement durable et de la mobilité, sessions d'accueil des salariés sur le territoire, développement d'une procédure d'alerte en cas de pic de pollution, organisation d'ateliers et de réunions d'information et d'échange sur des sujets d'actualité ou des exemples de bonnes pratiques. ●



Véligo: des vélos électriques disponibles en location sur le territoire

En septembre 2019, Île-de-France Mobilités a lancé son service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE), **Véligo location**.



10 000
vélos mis en location



Sur **6** des **8** villes
du territoire

3 points
de location



13 points
d'information



URBANISME

Dans le cadre de ses compétences, GPSO est en charge d'élaborer le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et le règlement local de publicité intercommunal (RLPi).

En vigueur jusqu'à la mise en place du PLUi, les PLU municipaux définissent les grandes orientations d'aménagement des communes et fixent les règles d'occupation et d'utilisation du sol. Le RLPi comprend le règlement des dispositifs publicitaires, des pré-enseignes et des enseignes sur le territoire.

Modifications des plans locaux d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2016, GPSO est compétent en matière de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Dans l'attente de l'élaboration de ce document intercommunal, les dispositions des plans locaux d'urbanisme (PLU) des huit villes restent applicables. À la demande des communes, GPSO les adapte aux nouveaux enjeux urbains et prend en compte les projets d'aménagement urbain.

En 2019, quatre procédures modificatives ont été menées, en faveur du développement durable.

Modification n° 6 du PLU de Meudon (approuvée par le Conseil de territoire de GPSO le 26 juin 2019)

Objectifs : renforcer les obligations réglementaires en matière de qualité environnementale et paysagère des projets dans les secteurs résidentiels afin d'éviter une imperméabilisation excessive et systématique du sol, du sous-sol et une destruction des cœurs d'îlots verdoyants.

Les modifications réglementaires sont principalement :

- réduction de l'emprise au sol maximale des constructions ;
- augmentation du pourcentage minimal de traitement en espaces verts et de son taux de pleine terre ;
- instauration d'un retrait qui peut être imposé par rapport aux arbres intéressants recensés ;
- application des règles de retrait par rapport à la voie publique pour les parties enterrées afin de préserver les espaces verts et de pleine terre ;

- diminution de la profondeur de la bande définissant les conditions de constructibilité maximale.

Cette procédure a permis de maintenir au-dessus de 25 % le taux de logement locatifs sociaux de la commune, dans le respect de l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain. De plus, des emplacements réservés au bénéfice de la commune en zone US ont permis de transférer des équipements sportifs municipaux.

Modification n° 1 du PLU de Sèvres (approuvée au Conseil de territoire de GPSO le 25 septembre 2019)

Objectifs : renforcer les obligations réglementaires en matière de qualité environnementale et paysagère des projets dans les secteurs résidentiels.

Modifications réglementaires principales :

- garantie de la qualité architecturale et paysagère des constructions et de leurs extensions en instaurant une obligation d'accroche architecturale de qualité ;
- augmentation proportionnelle à la taille du terrain du taux de pleine terre exigé dans le secteur le plus résidentiel ;
- instauration de règles spécifiques sur un secteur afin de permettre une opération de démolition/reconstruction d'une résidence de logements locatifs sociaux vieillissante et énergivore ;
- actualisation de la règle de stationnement de manière à prendre en compte l'évolution à la baisse du taux de motorisation et respecter ainsi les recommandations du Plan de déplacements urbains Île-de-France (PDUiF).



► **Modification n° 1 du PLU de Ville-d'Avray**
(approuvée au Conseil de territoire de GPSO
le 18 décembre 2019)

Objectifs : permettre une régénération urbaine mixte et maîtrisée du centre-ville afin d'accueillir un programme de logements (en accession et sociaux), une résidence de service pour personnes âgées, de l'artisanat, des commerces et des bureaux. Le plan de zonage a été modifié et une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) a été créée à cet effet. Préserver et valoriser la maison forestière pour favoriser un tourisme vert, une mise en comptabilité des normes de stationnement avec le PDUIF et l'ajout d'une obligation de replantation d'arbres afin de préserver le patrimoine végétal sur le territoire communal. Des précisions ont également été apportées à la règle de hauteur.

Modification n° 3 du PLU de Chaville
(approuvée au Conseil de territoire de GPSO
le 18 décembre 2019)

Objectifs majeurs : mieux traduire les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en termes de préservation des aspects architecturaux, paysagers et environnementaux des

quartiers résidentiels et d'éviter leur dénaturation.

Modifications réglementaires principales :

- augmenter les distances de retrait des constructions par rapport aux limites séparatives et entre les constructions sur une même propriété ;
- diminuer l'emprise au sol maximale des constructions ;
- renforcer le traitement qualitatif du dernier niveau des constructions, notamment en cas de surélévation ;
- améliorer la préservation des cœurs d'îlot ;
- introduire des règles permettant une transition urbaine plus progressive entre la zone dense (UA) et la zone pavillonnaire (UR).

Cette procédure a également permis de renforcer les mesures en faveur de la mixité sociale dans le but d'atteindre le taux de 25 % de logement locatifs sociaux en 2025. De plus, des règles spécifiques ont été définies afin de permettre une opération de démolition partielle et reconstruction du magasin Monoprix. En outre, la règle de stationnement a été actualisée de manière à prendre en compte le taux de motorisation dans le respect du PDUIF. ●



RLPi : préserver le cadre de vie sur le territoire

Les huit villes de GPSO sont depuis longtemps attentives à la préservation du cadre de vie et à la lutte contre les nuisances visuelles que peuvent générer l'affichage publicitaire et les enseignes ou les pré-enseignes. Elles l'ont prouvé en se dotant chacune d'un règlement local de publicité (RLP).

Après un travail collaboratif associant les acteurs concernés, personnes publiques, habitants, commerçants, professionnels de la publicité et associations de défense de l'environnement le RLPi a été approuvé lors du Conseil de territoire du 14 février 2019. Il est entré en vigueur le 25 février 2019. Les dispositifs non conformes ont deux ans pour se mettre en conformité s'il s'agit de dispositifs publicitaires et six ans s'il s'agit d'enseignes.

Pour les publicités et les pré-enseignes, le RLPi classe les territoires agglomérés des communes selon trois zones :

- **une zone très restrictive (ZP1)** dans laquelle toute publicité numérique est interdite, qui correspond notamment aux lieux d'interdiction légale de publicité les plus sensibles du territoire ainsi qu'à d'autres lieux présentant une valeur paysagère ou architecturale. La nature des dispositifs de publicités autorisée est limitée ;
- **une zone restrictive (ZP2)** qui correspond aux espaces urbains « sensibles » d'un point de vue paysager dans laquelle les dispositifs muraux sont acceptés ;
- **une zone moins restrictive (ZP3)** où le projet de règlement local admet des dispositifs scellés au sol sur domaine privé hormis aux abords des monuments historiques. Cette zone ne concerne que les trois villes de GPSO les plus urbanisées et limitrophes de Paris : Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Vanves. ●

HABITAT

GPSO s'engage chaque année à garantir aux 320 000 habitants un cadre de vie agréable, et cela passe aussi par le logement. Que ce soit par le biais de subventions pour des nouvelles constructions, ou par des accompagnements à l'adaptation du logement, de nombreuses actions ont été mises en œuvre en 2019.

Bilan 2019 des subventions pour l'habitat privé

SUBVENTIONS POUR L'ADAPTATION DU LOGEMENT

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes de plus de 70 ans et des personnes en situation de handicap, GPSO a mis en place une aide spécifique à l'adaptation des résidences principales, sans condition de ressources. Elle se compose de la prise en charge d'une visite d'ergothérapie à domicile (dans la limite de 250 €) et d'une subvention maximale de 3000 €.

En 2019

- 13 visites d'ergothérapie à domicile financées par GPSO
- 71257 subventions aux travaux octroyées pour un montant total de 214 083 €
- 84 % des bénéficiaires sont propriétaires de leur logement
- 4 % sont locataires du parc privé
- 12 % sont locataires du parc social

AMÉLIORER L'HABITAT : L'OPÉRATION HABITAT QUALITÉ

L'opération Habitat Qualité regroupe plusieurs dispositifs pluriannuels dont trois actifs en 2019 : un Programme d'intérêt général, une Opération

programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-Copropriété) et un plan de sauvegarde. Ces programmes incitatifs réalisés avec le soutien de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), visent à appuyer les (co)propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur immeuble ou logement : amélioration de la performance énergétique, réhabilitation des copropriétés dégradées ou en voie de dégradation, lutte contre les situations d'insalubrité et de péril.

En 2019

- **154 231 € d'aides** attribués
- **3 études** préalables à la conduite de travaux (3 copropriétés, 39 logements) réalisées
- **8 programmes de travaux en parties communes** (7 copropriétés, 372 logements) : travaux de rénovation énergétique globale, travaux de réhabilitation et ravalement
- **1 programme de travaux en parties privatives** : remise aux normes d'un logement dégradé
- **20 demandes de subventions** déposées en majorité par des propriétaires occupants sous plafonds de ressources (11 demandes) ●



Opération Habitat Qualité :

GPSO déploie un nouveau programme

Depuis sa création en 2010, GPSO a mené une politique volontariste en matière d'amélioration de l'habitat privé, avec la mise en œuvre de six dispositifs conventionnés avec l'Agence nationale de l'habitat (trois PIG, deux OPAH, un plan de sauvegarde), et d'un dispositif de conseil et d'accompagnement dans le parc de logements diffus. L'ensemble de ces dispositifs achevés en 2019 (à l'exception du plan de sauvegarde) ont permis la réalisation de travaux d'amélioration des copropriétés et logements du parc privé, en ciblant particulièrement l'habitat dégradé.

Le bilan de ces actions montre qu'une dynamique de résorption de l'habitat indigne a été fortement engagée. Suite à ce bilan, une stratégie d'intervention a été élaborée autour de trois piliers : observer, prévenir et inciter. Suivant la dynamique de l'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial 2019-2024, l'amélioration énergétique de l'habitat s'est également affirmée comme un enjeu majeur de l'action de GPSO.

En septembre 2019, un Programme d'intérêt général (PIG) multicritère contractualisé avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a été lancé à l'échelle des huit communes pour une durée de 5 ans. Le volet principal de ce dispositif est dédié à la rénovation énergétique des copropriétés. Il comprend

également des actions de suivi et d'accompagnement des propriétaires de logements dégradés ou insalubres et de ménages souhaitant adapter leur logement au vieillissement et au handicap.

Le démarrage de l'opération a été marqué par le lancement d'une campagne de communication à destination des habitants du territoire, avec la publication d'articles dans les journaux municipaux, l'élaboration d'une charte graphique spécifique, et la création d'un site internet dédié, *aideshabitat-seineouest.fr*. Des permanences mensuelles ou bihebdomadaires, durant lesquelles les conseillers Habitat rencontrent les habitants sur rendez-vous, ont démarré dans six des huit villes de GPSO. Le numéro d'appel gratuit de GPSO, le 0 800 10 10 21, a été choisi comme porte d'entrée unique pour renseigner et diriger les habitants souhaitant mener un projet de rénovation de leur logement ou de leur copropriété.

Trois copropriétés ont intégré l'opération au cours des trois premiers mois, accédant ainsi à un accompagnement juridique, technique et financier pour la mise en œuvre de leur projet de rénovation énergétique en parties communes. Pour l'une d'entre elles, une subvention de 126 000 € a été attribuée. ●

L'opération Habitat Qualité en 2019



1 immeuble accompagné
soit 47 logements
à Boulogne-Billancourt



1 immeuble accompagné
soit 18 logements
à Chaville



6 immeubles accompagnés
soit 68 logements
à Issy-les-Moulineaux



11 immeubles accompagnés
soit 148 logements
à Meudon



1 immeuble accompagné
soit 255 logements
à Sèvres



4 immeubles accompagnés
soit 66 logements à Vanves



RUE PASTEUR

28

logements
à Sèvres

- Par le bailleur social Immobilière 3F
- Subvention de GPSO : **196 000 €**
- L'opération comprend 9 T1, 14 T2 et 5 T3
- Livraison prévue fin **2020**



RUE DU CLOS MONTHOLON

4

logements
à Vanves

- Catégorie PLAI
- Par le bailleur social Seine Ouest Habitat
- Subvention de GPSO : **21 200 €**
- L'opération comprend 4 T1
- Livraison prévue en **2021**.



RUE YVES CARIOU

- au sein d'une résidence seniors de 86 logements
- par le bailleur social intercommunal Seine Ouest Habitat
- Subvention de GPSO : **220 000 €**
- L'opération comprend 17 T1 et 5 T2
- Livraison prévue en **2021**.



22

logements
à Marnes-la-
coquette

RUE GRANGE FONTENELLE

22

logements
à Ville-d'Avray

- Par le bailleur social SEQENS (anciennement France Habitation)
- Subvention de GPSO : **117 262 €**
- L'opération comprend 3 T1, 9 T2, 6 T3 et 4 T4
- Livraison prévue en **2022**



Bilan 2019 de soutien au logement social



Au 1^{er} janvier 2019, le territoire de GPSO comptait

30 761 logements sociaux, soit 20,38 % des résidences principales

Sur l'année 2019

497 nouveaux logements sociaux ont été agréés par l'État, dont :

- **285 PLAI** (57 %) • **149 PLUS** (30 %)
- **63 PLS** (13 %) sur 6 communes

Afin de soutenir l'effort de production, en 2019 GPSO a

attribué **780 339 €** de subventions aux bailleurs sociaux



participé à la production de 6 opérations comptant 116 nouveaux logements sociaux, notamment au profit des plus modestes (40 % en PLAI, 36 % en PLUS, 24 % en PLS)

Dans un objectif d'amélioration du parc social existant, GPSO a également

attribué une subvention de **186 200 €**

pour la réhabilitation de 266 logements sociaux de catégorie PLUS

Les opérations financées par GPSO ont en majorité concerné des logements dits « familiaux ». Néanmoins, un projet inédit d'une résidence de 22 logements sociaux de type ASV (logements autonomie issus de la loi portant adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015) a pu se concrétiser sur le territoire grâce au soutien de l'intercommunalité.

Ouverture de deux nouvelles résidences pour les jeunes



Avec les résidences Elina et Astrée, 127 nouveaux logements dédiés aux jeunes étudiants et jeunes actifs ont été mis en service. Ces deux résidences, réalisées par le bailleur social Toit et Joie et gérées par l'Association des Cités du Secours Catholique, ont la particularité d'être situées à cheval sur deux communes du territoire : Issy-les-Moulineaux et Vanves.

Le programme est composé de :

- 60 studios de 18 m² (pour les étudiants)
- 41 studios de 18 à 20 m² et de 26 deux pièces de 45 m² en moyenne (pour les jeunes actifs)

Situées à proximité de plusieurs établissements hospitaliers, ces résidences sont idéales pour accueillir notamment des étudiants et professionnels du secteur médico-social.

Grand Paris Seine Ouest a financé ce projet à hauteur de 469 900 €, en garantissant les emprunts contractés par le bailleur social pour un montant total de 4 874 000 €. En contrepartie, 33 logements seront réservés sur la totalité du programme, pour lesquels les candidatures seront proposées par les villes. ●

La conférence intercommunale du logement (CIL) poursuit ses travaux

Rendue obligatoire par la loi Égalité et Citoyenneté, la CIL, coprésidée par le président de l'Établissement public territorial et le préfet de département, réunit dans un cadre partenarial l'ensemble des intervenants du secteur du logement social : État, collectivités, bailleurs sociaux et associations.

La première séance plénière de la CIL s'est tenue le 2 juillet 2019. À cette occasion, un diagnostic de territoire a été présenté et le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité. Neuf ateliers techniques de travail partenariaux organisés par GPSO sur l'année ont permis de finaliser le diagnostic de l'offre et de la demande de logement social sur le territoire, et de définir les grandes orientations de la CIL en matière d'attributions.

Parallèlement, GPSO a lancé en décembre 2019 l'élaboration de son plan partenarial d'information et de gestion de la demande de logement social. D'une durée de 6 ans, il vise à :

- faciliter l'accès aux informations et simplifier les démarches du demandeur de logement ;

- améliorer la transparence du traitement des demandes de logement avec un système de cotation obligatoire mis en place fin 2021.

Les communes membres, un représentant des bailleurs, Action Logement Services et le Service intégré d'accueil et d'orientation des Hauts-de-Seine (SIAO 92) sont associés à l'élaboration de ce dispositif. ●



ÉNERGIE

L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) GPSO-Énergie conseille et accompagne particuliers et professionnels dans leurs projets de rénovation énergétique, à travers l'espace conseil FAIRE, la plateforme CoachCopro®, des conférences, ou encore des ateliers d'échanges.

Bilan 2019 de l'espace conseil FAIRE



541
demandes
de particuliers
traitées



90%*
de taux
de satisfaction



Une augmentation
du nombre de demandes
de près de **55%**
par rapport à 2018

55% 
des demandes
concernent la maison
individuelle



parmi les **45%**
concernant le logement
collectif, 23 % portent
sur un projet global
en copropriété



123 demandes de copropriétés,
qui ont porté sur 101 projets et 86 copropriétés
différentes totalisant un potentiel de plus
de 4 200 logements concernés par
un projet de rénovation

La plateforme CoachCopro®

Avec 5000 copropriétés sur son territoire, GPSO a un potentiel important de réduction des consommations énergétiques sur ce type de bâtiments particulièrement énergivores. Lancé en 2013, le CoachCopro® est une plateforme qui facilite la diffusion d'informations techniques et méthodologiques en direction des représentants de copropriétés, copropriétaires et syndicats. Cet outil permet à l'ALEC de démultiplier sa capacité d'accompagnement et de renforcer l'expertise des conseillers en facilitant la prise de contact

avec des copropriétés particulièrement avancées dans leurs démarches de rénovation énergétique. CoachCopro® propose un centre de ressources regroupant :

- de la documentation et des outils support,
- un parcours de rénovation individualisé,
- un tableau de bord partagé entre copropriétaires,
- un annuaire des professionnels de la rénovation en copropriété,
- une carte répertoriant les retours d'expérience de projets aboutis. ●



*Enquêtes de satisfaction menées par l'ADEME auprès des particuliers renseignés sur le territoire.

Le Coach
Copro®
en 2019



275
copropriétés suivies
(soit environ
15 351 logements
et 282 utilisateurs)



5,5%*
des copropriétés de GPSO
suivies sur cet outil numérique
(soit 9,42 % du total
des logements collectifs
privés du territoire)

* Source : Observatoire de l'Habitat.

L'ALEC participe au programme RECIF

Le programme Rénovation des immeubles de copropriété en France (RECIF) propose une action de stimulation massive de la demande de rénovation en copropriété.

Porté par la SEM Île-de-France Énergies et financé par les certificats d'économie d'énergie (CEE), il permet aux ALEC d'Île-de-France de mobiliser leurs collectivités partenaires et de travailler ensemble à la rénovation énergétique de copropriétés ciblées : repérer celles à rénover, sensibiliser et former les syndicats et les copropriétaires.

En 2019, ce programme a permis à GPSO-Énergie de mettre en place plusieurs actions de sensibilisation :

- une conférence *Bien débiter son projet de rénovation en copropriété* rassemblant une vingtaine de copropriétaires (le 19 novembre à Issy-les-Moulineaux) ;
- une visite de copropriété ayant réalisé des travaux de rénovation performants, rassemblant 25 copropriétaires (le 10 décembre à Meudon) ;
- la réalisation et diffusion d'une fiche technique retraçant le parcours de rénovation énergétique de la résidence Le Stade, à Meudon. ●

29



45
copropriétés
sensibilisées



6 copropriétés
accompagnées,
représentant 365 logements

Des ateliers d'échanges pour sensibiliser les collectivités

Par l'intermédiaire de son pôle « Professionnels », l'ALEC joue un rôle important dans la mise en réseau des acteurs du domaine de la performance énergétique présents sur le territoire de GPSO. Elle constitue également un relais d'informations techniques en organisant des rencontres professionnelles sur des thématiques d'actualité. Ces événements sont l'occasion de réunir des professionnels et acteurs du territoire (responsable bâtiments et patrimoine), de confronter les expériences pour susciter l'échange autour de thématiques liées à l'efficacité énergétique.

- Un atelier, « Projets citoyens d'énergie renouvelable » (en collaboration avec Énergie

Partagée) s'est tenu le 12 mars à Meudon, couplé avec un atelier à destination des élus des collectivités, qui s'est tenu parallèlement en mars sur le même thème, afin qu'élus et agents aient le même niveau d'informations. ●



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE) est l'acteur majeur de l'aide au développement économique intercommunal sur le territoire de GPSO. Regroupant la Maison de l'emploi, la Mission locale, l'Espace insertion et le Service économique de GPSO, SOEE est un guichet unique pour les dirigeants d'entreprises, les salariés, le public en recherche d'emploi et les bénéficiaires du RSA. Il intervient sur quatre axes : le service aux entreprises, le service emploi et formation pour les demandeurs d'emploi et les salariés, la mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans, l'espace d'insertion pour l'instruction et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

L'emploi sur le territoire en 2019

191 000
emplois



Taux de chômage : **7,70%** (décembre 2019)
en baisse de 0,15 % par rapport à décembre 2018



3 935
demandeurs d'emploi accompagnés

18 030
entretiens individuels

1 837
retours à l'emploi

Le Pôle de compétence numérique en 2019

Afin d'anticiper les besoins en ressources humaines des entreprises et favoriser la mobilité des salariés de la filière du numérique, SOEE et GPSO ont lancé en 2016, le Pôle de compétence numérique.

3 jobdatings, en janvier, juin et novembre 2019

18 entreprises présentes

64 participants

39 offres proposées

Le projet de POEI (Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle) — Formation au métier de développeur (21 mois) en partenariat avec Renault, l'université Digitale Inclusiv et la start-up Simplon



4 entreprises



6 candidats retenus ont intégré la formation dispensée par Renault

LE 26 MARS 2019

Un atelier Mobilité des salariés

« Avez-vous exploré toutes les pistes ? »



5 professionnels RH des entreprises Transdev, Carrefour, Vinci Immobilier, ASFA/GNFA et Wever ont échangé sur leurs pratiques RH internes (GPEC et acquisition de nouveaux talents)

LE 26 NOVEMBRE 2019

Un atelier Cybersécurité

« Comment prévenir et guérir les failles en 2020 ? »



34 grands comptes et start-up présents

BOULOGNE-
BILLANCOURT



LE 12 FÉVRIER - 3^E ÉDITION DU FORUM EMPLOI

Organisée par SOEE, elle s'est tenue à l'espace Bernard Palissy. La matinée dédiée à la formation et l'après-midi consacré aux rencontres avec les employeurs ont réuni **3 100 visiteurs, en augmentation de 82 % par rapport à l'édition précédente.**

LE 6 JUIN - 1^{RE} ÉDITION DU FORUM EMPLOI

La ville d'Issy-les-Moulineaux, en partenariat avec SOEE et l'agence Pôle emploi de la ville, a organisé une **journée dédiée à l'emploi** sur le territoire. La matinée dédiée à la **création d'entreprise** et l'après-midi de rencontre entre candidats et employeurs (40 entreprises) ont réuni 3 000 visiteurs.

ISSY-LES-
MOULINEAUX



LE 22 JUIN - 1^{RE} ÉDITION DU FORUM GARDE D'ENFANTS

Le forum pour trouver des **solutions de gardes d'enfants** était organisé par la ville, en partenariat avec SOEE et l'agence Pôle emploi locale. **61 familles** ont pu rencontrer des **assistantes maternelles agréées**, des **auxiliaires parentales**, ainsi que le relais assistantes maternelles, le service petite enfance de la ville, la Fédération des particuliers employeurs de France et des représentants de Pôle emploi.

ISSY-LES-
MOULINEAUX



Forum Jobs d'été

1^{RE} ÉDITION
LE 17 AVRIL



Au centre
commercial
Les Passages

10 enseignes
présentes



BOULOGNE-
BILLANCOURT



Plus de **200** postes
à pourvoir

170 visiteurs
et candidats présents



31

L'immobilier d'entreprises sur le territoire en 2019

GPSO est le 2^e secteur
immobilier le plus attractif d'Île-de-France

GPSO représente 19 % du parc
tertiaire des Hauts-de-Seine

6 % du parc de la métropole
du Grand Paris avec **2,9 millions de m²**

236 transactions pour un volume
loué de **282 000 m²**

58 000 m² de bureaux neufs,
restructurés
ou pré-commercialisés

L'insertion sur le territoire en 2019

• 226 800 heures d'insertion liées aux clauses
sociales dans les marchés publics ou privés

La clause d'insertion est une condition d'exécution
du marché permettant de réserver une part des

heures de travail générées par le marché,
à la réalisation d'une action d'insertion.
Cette clause doit permettre aux bénéficiaires
d'acquérir une expérience professionnelle réelle
sur la base de formations apportées et des tâches
confiées pour évoluer professionnellement.

- 
- 34 Accessibilité
 - 36 Voirie
 - 38 Éclairage public
 - 40 Stationnement
 - 42 Aménagement de l'espace public
 - 43 Assainissement
 - 44 Déchets et propreté

32

SERVICE DE PROXIMITÉ

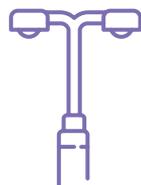
Les compétences de Grand Paris Seine Ouest sont directement liées à la vie quotidienne des riverains : accessibilité et aménagement de l'espace public, gestion et collecte des déchets, entretien de la voirie, réhabilitation des réseaux d'assainissement...

Déchets et propreté



427 tonnes de déchets alimentaires collectés (expérimentation du tri des déchets alimentaires)

Éclairage public

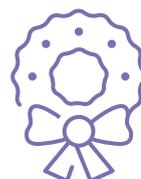


22 opérations de rénovation de l'éclairage public

194 personnes verbalisées pour dépôts sauvages



15 482 mètres linéaires de guirlandes et frises à l'occasion des illuminations de Noël



Assainissement



21 opérations de réhabilitation des réseaux d'assainissement

En bref

Accessibilité



142 km de circulation piétonne rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite

6,5 M€ d'investissement annuel pour la période 2012-2019



24 places de stationnement pour personnes à mobilité réduite créées



Voirie



86 opérations de voirie réalisées



263 100 € dédiés à la mise en accessibilité de l'espace public

ACCESSIBILITÉ

Bilan 2019 du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

La loi relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser et de mettre en œuvre un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) sous la forme d'un schéma directeur.

Les compétences portant sur la création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt territorial ainsi que sur la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt territorial sont exercées par GPSO.

La **Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées** de l'Établissement public territorial (EPT) a été créée le 5 janvier 2016. Cette commission a pour rôle :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité des bâtiments de l'EPT (appartenant en propre à l'établissement ou remis en gestion à celui-ci), de la voirie d'intérêt territorial, des espaces publics et des transports ;
- d'établir un rapport annuel contenant des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, qui devra être présenté au Conseil de territoire puis transmis au préfet, au président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes en situation de handicap, au Comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

L'élaboration du PAVE, validé au bureau communautaire du mois d'avril 2010, a été effectuée en concertation avec les acteurs locaux, notamment les élus des communes membres, les associations de personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, les services de la voirie du département des Hauts-de-Seine et les services des transports urbains intervenant sur le territoire.

La mise en œuvre de ce dispositif permet de rendre accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite des circulations piétonnes, des arrêts de bus et des aires de stationnement du territoire, ainsi que l'équipement de carrefours à feux de modules sonores. Ce plan met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public, sur un périmètre défini.

- **142** kilomètres de circulation piétonne accessible **sur les 194 km** de cheminement étudiés
- **733** places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite dont **14 supplémentaires créées en 2019**
- **252** carrefours à feux et traversées piétonnes équipés d'une assistance sonore pour les personnes malvoyantes
- **533** arrêts de bus mis aux normes personnes à mobilité réduite (PMR), dont **10 supplémentaires créés en 2019**.
- Coût total des opérations : **263100 €** ●





MEUDON



RUE DES VIGNES

- Élargissement d'un trottoir
- Coût de l'opération: 174 595 €



AVENUE DE VERDUN

- Création d'une place PMR
- Coût de l'opération: 5 000 €



ISSY-LES-MOULINEAUX

EN 2019, PLUSIEURS OPÉRATIONS DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE, DONT :

VANVES



AVENUE DU JOUR SE LÈVE

- Élargissement du quai bus, abaissement de bordures afin de faciliter le stationnement des deux-roues sur l'aire de stationnement dédiée, suppression des bornes basses
- Coût de l'opération: 49 767 €



RUE JEAN BLEUZEN

- Aménagement d'un quai bus pour la mise en service de la ligne 59 (arrêt Insurrection)
- Coût de l'opération: 42 000 €



BOULOGNE-BILLANCOURT

VOIRIE

Un espace public plus sécurisé, accessible, apaisé et convivial en faveur des modes de déplacements doux

Grand Paris Seine Ouest a en charge l'aménagement du territoire afin d'offrir aux usagers un cadre de vie convivial et adapté à leurs besoins.

En 2019, les services techniques ont mené des opérations d'aménagement structurantes dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, de l'éclairage public et des espaces verts en adéquation avec les valeurs fondamentales du développement durable et des actions entreprises en ce sens par le territoire à différentes échelles. Lors des études des projets d'aménagement, les

usages et les différents modes de déplacement sont analysés afin de définir un équilibre pour que chacun trouve sa place en donnant autant que possible la priorité à l'usager dit le plus vulnérable et aux modes de déplacement respectueux de l'environnement tels que la marche, le vélo ou les transports en commun.

Dans cet objectif, de nombreuses actions sont entreprises pour réduire la vitesse des véhicules, favoriser la circulation des bus, sécuriser les cheminements piétons, créer des aménagements en faveur des cyclistes... ●

9

Boulogne-Billancourt



RUE DENFERT
ROCHEREAU, ENTRE
LES RUES ESCUDIER
ET ALBERT
LAURENSON

- Rénovation de la chaussée et des trottoirs
- Coût de l'opération: 535 000 €

RUE DE
LA CHALANDIE

11

Chaville



- Réfection de la voirie
- Coût de l'opération: 87 000 €

2

Ville-d'Avray



RUE PRADIER

- Requalification de la rue
- Coût de l'opération: 462 000 €





RUE DES BAS TILLETS

- Réfection de la chaussée et plantations
- Coût de l'opération : 590 000 €



14

Sèvres

21

Meudon



RUE FLEURY PANCOUCKE

- Requalification de la voie en chaussée-plateau et suppression de deux ralentisseurs
- Coût de l'opération : 498 000 €

EN 2019, 86 OPÉRATIONS DE VOIRIE
ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE, DONT :



14

Issy-les-Moulineaux



RUE CHARLOT

- Réfection de la circulation piétonne : reprise des revêtements trottoirs
- Coût de l'opération : 184 000 €



RUE RAPHAËL

- Réfection de la voirie
- Coût de l'opération : 241 000 €

12

Vanves



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Généralisation des LEDs et optimisation de la gestion du service

Afin de diminuer la consommation d'énergie sur l'intercommunalité et de réduire la pollution lumineuse, GPSO met en œuvre un plan de rénovation d'envergure de son patrimoine d'éclairage public dans le but de réduire et optimiser les coûts énergétiques, de réduire la production de dioxyde de carbone, la pollution lumineuse ainsi que les coûts de fonctionnement et de maintenance. En vue de limiter les déplacements des techniciens, un dispositif de télégestion est progressivement mis en place.

Sur Boulogne-Billancourt et Sèvres, un partenariat public-privé d'un montant global de **108 M€** a permis d'engager depuis 2008 et jusqu'en 2021 au lieu de 2028, une opération d'investissement sans précédent de **52 M€**.

Depuis 2010, sur les communes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville d'Avray, un

schéma directeur de l'éclairage public est mis en œuvre. Il a été établi suite à un inventaire du patrimoine actuel. Il fixe, pour ces cinq villes, les orientations stratégiques et les moyens financiers pour une remise à niveau complète des installations.

L'objectif final de réduction de la consommation énergétique est de l'ordre de 30 à 35 % d'économie et de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

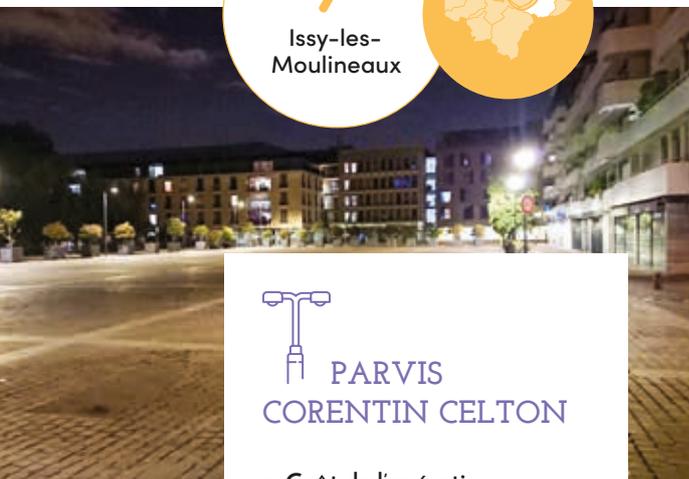
En 2019, **2 300 points lumineux** ont été rénovés et équipés en LED à Boulogne-Billancourt et Sèvres. GPSO poursuit ainsi l'équipement en LED de son patrimoine. En plus de permettre d'importantes économies financières en matière de maintenance et d'énergie, le passage à cette technologie présente un fort intérêt environnemental en permettant de diminuer de 16 % l'objectif de consommation énergétique, en passant de 96,5 à 81 Giga Watt Heure et ainsi limiter la pollution lumineuse nocturne. ●

38

EN 2019, 22 OPÉRATIONS DE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE, DONT :

7

Issy-les-Moulineaux

PARVIS
CORENTIN CELTON

- Coût de l'opération: 52 600 €

RUE HALPHEN ENTRE
LA RUE BOURLON CLAUZEL
ET LA ROUTE DU CURÉ

- Coût de l'opération: 245 000 €



1

Ville-d'Avray



Illuminations de Noël: du 28 novembre 2019 au 6 janvier 2020

Éclairer au plus juste, telle est la devise de GPSO. Les objectifs sont clairs: diminuer la consommation d'énergie tout en améliorant l'éclairage de la voirie et réduire la pollution lumineuse. Ces principes s'appliquent également aux illuminations pour les fêtes de fin d'année, qui suscitent toujours l'admiration des habitants. GPSO a recours de façon systématique à la technologie des LEDs.

En 2019, le budget consacré à ce dispositif sur l'ensemble du territoire était de 1,1 M€.

BOULOGNE-BILLANCOURT			360 motifs, 6 traversées, 9 000 mètres linéaires de guirlandes, 120 sapins	Coût: 415 434 €
CHAVILLE			2 traversées, 103 motifs et 750 mètres linéaires de guirlandes	Coût: 72 978 €
ISSY-LES-MOULINEAUX			35 motifs, 53 traversées et 1192 mètres linéaires de guirlandes	Coût: 264 678 €
MARNES-LA-COQUETTE			29 motifs, 700 mètres linéaires de guirlandes	Coût: 11 935 €
MEUDON			80 motifs, 35 traversées et 1740 mètres linéaires de guirlandes	Coût: 109 927 €
SÈVRES			230 motifs, 5 traversées, 700 mètres linéaires de guirlandes	Coût: 103 858 €
VANVES			107 motifs, 10 traversées et 400 mètres linéaires de guirlandes	Coût: 88 604 €
VILLE-D'AVRAY			43 motifs, 6 traversées et 1000 mètres linéaires de guirlandes	Coût: 33 061 €

STATIONNEMENT

Stationnement : des évolutions tarifaires adaptées aux besoins de tous

Depuis le 1^{er} janvier 2018, il revient à GPSO de gérer le stationnement payant sur voirie et l'encaissement du forfait post-stationnement. La répartition des zones de stationnement et notamment celles payantes, revient aux huit villes de l'intercommunalité, compétentes en la matière.

CRÉATION D'UNE NOUVELLE CATÉGORIE D'ABONNEMENT POUR LES ARTISANS

Afin de faciliter la vie des habitants, des professionnels et des artisans, l'intercommunalité a actualisé les tarifs et les modalités d'abonnement à compter du 1^{er} janvier 2019, permettant de distinguer les professionnels « sédentaires » des artisans :

- **les professionnels « sédentaires »** (salariés, commerçants, professions libérales, etc.), dont les besoins en stationnement sont réguliers et de longue durée (toute la journée) et sont assimilables à ceux d'un résident. Cette catégorie existait déjà en 2018 ;
- **les artisans**, dont le stationnement est occasionnel et de plus courte durée (tournées, arrêts multiples de durée réduite). En 2019, un forfait « artisan » a été créé

pour ces professionnels, leur véhicule étant indispensable à l'exercice de leur profession.

Rappel des principes de zonage :

Depuis 2015, une démarche d'harmonisation des tarifs de stationnement a été engagée par GPSO. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le zonage a été simplifié par la réduction du nombre de zones tarifaires, de 29 zones hétérogènes à trois catégories principales :

- une zone rouge (« de courte durée ») : principalement située en centre-ville et dans les rues à dominante commerciale, elle nécessite une forte rotation des véhicules ;
- une zone orange, marron ou jaune (« de moyenne durée ») : située principalement dans des quartiers mélangeant habitat et activités/commerces, la rotation des véhicules y est nécessaire, mais moins importante qu'en zone de courte durée. L'objectif : limiter les possibilités de stationnement en continu à la journée, à proximité des gares ou des parkings ;
- une zone verte (« de longue durée ») : principalement située dans les quartiers résidentiels qui ne nécessitent pas de besoin réel de rotation mais qui sont victimes de véhicules dits « ventouses » (restant à la même place jusqu'à plusieurs semaines) et rendant difficile le stationnement des résidents.



DES TARIFS HARMONISÉS SUR L'ENSEMBLE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

- Simplification des **tarifs visiteurs à Meudon** par l'introduction d'un **tarif unique**, par zone.
- Harmonisation des **tarifs visiteurs** entre les zones limitrophes **d'Issy-les-Moulineaux, Meudon-Seine et Sèvres-Troyon.**
- Harmonisation des **tarifs résidents** entre **Sèvres et Chaville.**
- 30 minutes gratuites par jour, en zone rouge pour les résidents et les artisans.
- Introduction d'un forfait résident à la demi-journée dans toutes les villes.

PAYBYPHONE ARRIVE À SÈVRES: LE PAIEMENT DU STATIONNEMENT FACILITÉ!

Déjà présente à Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville d'Avray, l'application PayByPhone est arrivée à Sèvres. Depuis mars 2019, elle permet aux conducteurs de régler leur stationnement directement depuis leur smartphone, ou de bénéficier de forfaits adaptés à leur situation.

Le déploiement de l'application sur Sèvres s'est effectué en deux étapes:

- en avril, l'application a d'abord permis le paiement du stationnement pour les visiteurs;
- depuis octobre, l'achat de forfaits via l'application a été rendu possible pour une partie des usagers: résidents, professionnels et artisans.

Les avantages de PayByPhone

- Plus besoin d'aller à l'horodateur, plus de monnaie ni de ticket: en quelques clics, le stationnement est payé et le ticket dématérialisé.
- Plus besoin de guetter l'heure pour éviter un forfait de post-stationnement (FPS), une alerte (push et/ou SMS) informe l'utilisateur du temps de stationnement restant.
- Possibilité de prolonger ou d'arrêter à distance son stationnement, ou encore de payer au quart d'heure. ●

EN 2019, 4 PLACES DE STATIONNEMENT ONT ÉTÉ CRÉÉES SUR LE TERRITOIRE



RUE GEORGES SOREL

- Création d'une aire de livraison
- Coût de l'opération: 1 000 €

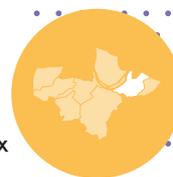
1
Boulogne
Billancourt



RUE ABBÉ GRÉGOIRE,

- Création d'une place dépose-minute

1
Issy-les-
Moulineaux



RUE DU DOCTEUR FRANÇOIS ARNAUD

- Réfection du parking devant le stade André Roche
- Avenue Victor Hugo, angles boulevard du Lycée, remplaçant la place de livraison en une place dépose minute.

2
Vanves



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

EN 2019, 61 OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE, DONT :

JARDIN DU POINT DU JOUR

- Création d'un jardin public
- Coût de l'opération: 945 000 €



17

Boulogne-Billancourt



29

Issy-les-Moulineaux



RUE CHARLOT

- Renouvellement des arbres, réfection de la circulation piétonne
- Coût de l'opération: 184 000 €



PLACE JULES GUESDE

- Travaux de requalification: place ouverte sur les commerces, lieu de convivialité animé, dédié à la vie locale
- Coût de l'opération: 2 415 000 €



11

Vanves



PLACE HENRI BROUSSE ET RUES ADJACENTES

- Aménagement de l'espace public
- Coût de l'opération: 1 350 000 €



3

Meudon



ALLÉE DES CARRIÈRES

- Élargissement et mise en valeur de l'esplanade de l'école, rénovation des revêtements de sol et de l'aire de jeux, renouvellement de la végétation
- Coût de l'opération: 572 000 €

Vidéo-protection: une compétence de GPSO déléguée par les villes

En matière de politique de la ville, les huit villes du territoire ont délégué à GPSO l'acquisition, l'installation et l'entretien de ces dispositifs. Purement matérielle, cette compétence ne s'étend pas aux pouvoirs de police générale exercés par les maires pour la surveillance des voies publiques.

- Marché global de performance, avec un coût maximum de 5 millions d'euros.
- Depuis l'été 2019, 92 caméras fixes

et 10 caméras nomades sont installées sur les villes du territoire, à l'exception d'Issy-les-Moulineaux. À terme,

- Boulogne-Billancourt disposera de 17 caméras
- Chaville de 17 caméras
- Meudon de 10 caméras
- Sèvres de 21 caméras
- Vanves de 6 caméras
- Ville-d'Avray de 21 caméras



ASSAINISSEMENT

Études et travaux d'investissement réalisés par Grand Paris Seine Ouest

En 2019, le service de l'Assainissement a mis en œuvre un programme de travaux issus à la fois des schémas directeurs d'assainissement élaborés sur les huit communes de GPSO, des diagnostics des réseaux d'assainissement et

des programmes de coordination avec les travaux de voirie. Le montant annuel des investissements pour la période 2012-2019 est de **6,50 M€**. Ces opérations sont subventionnées en partie par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. ●

EN 2019, 21 OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE, DONT :

3

Sèvres



AVENUE DU BEAU-SITE

• Coût de l'opération : 388 000 €

RUE PASTEUR

• Coût de l'opération : 791 400 €



4

Chaville



DÉCHETS ET PROPRETÉ

Tri des déchets alimentaires : l'expérimentation se poursuit sur le territoire

Depuis plus de deux ans, GPSO, associé au Syndicat métropolitain de traitement des déchets ménagers (Sycotm), expérimente un nouveau dispositif de tri et de collecte des biodéchets, dits « déchets alimentaires ».

Trois expérimentations sur le territoire de GPSO

À Marnes-la-Coquette et Ville-d'Avray

1 491 bacs ont été
distribués aux habitants
et commerçants pour collecter
les déchets alimentaires

73 tonnes
collectées
à Marnes-la-Coquette

226
tonnes collectées
à Ville-d'Avray

Au sein des **14 établissements scolaires** « gros producteurs »
du territoire, produisant **plus de 10 tonnes de déchets** alimentaires
par an : des tables de tri dans les écoles élémentaires
et des poubelles de table dans les écoles maternelles ont été installées

72 tonnes
ont été collectées

Les **marchés alimentaires** : Corentin Celton
(Issy-les-Moulineaux), Saint-Romain (Sèvres)
et Escudier (Boulogne-Billancourt)

56 tonnes
ont été collectées



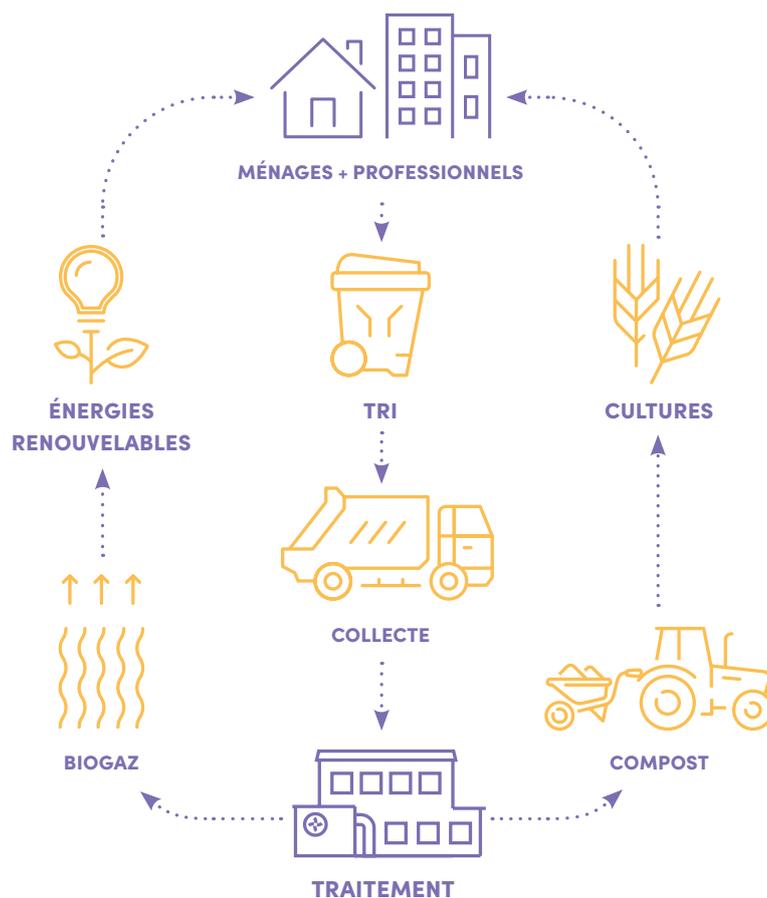
Que deviennent les déchets alimentaires?

Les déchets issus du tri sont collectés séparément pour être valorisés. Ils sont conduits à Stains, en Seine-Saint-Denis, dans un centre de préparation de la matière pour être transformés en biogaz et en amendement organique.

Le biogaz est une énergie renouvelable qui permet de produire de l'électricité, de la chaleur ou du biocarburant.

L'amendement organique, ou compost, est utilisé par les agriculteurs, ce qui limite ainsi le recours aux engrais chimiques.

À titre d'exemple, la valorisation des déchets alimentaires sur le territoire en 2019 a d'ores et déjà permis de **chauffer l'équivalent de 46 maisons pendant un an au biogaz** et de **fertiliser l'équivalent de 46 terrains de football en engrais naturel**.



Bilan 2019 des dépôts sauvages



Parmi les incivilités régulièrement constatées par les agents de la Police verte (voir page 47), les dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures ménagères sont les plus fréquents.

Depuis 4 ans, le nombre de personnes verbalisées a été multiplié par sept.

En 2019, **194 personnes** ont fait l'objet de poursuites pour avoir déposé leurs ordures ménagères ou encombrants sur la voie publique, dont **143** à Boulogne-Billancourt, **8** à Issy-les-Moulineaux et Vanves, et **43** à Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres et Ville-d'Avray. Depuis 2015, **904 personnes** ont ainsi été verbalisées.

Dans ce contexte, le rôle de **prévention** de la Police verte est essentiel pour **sensibiliser** et responsabiliser les riverains au respect de l'espace public et à la préservation de l'environnement.

Simplifiez-vous le tri, simplifiez-vous la vie !

Jusqu'alors, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Par défaut, les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin d'élaborer des méthodes de recyclage adaptées à ces déchets.

Cette vaste simplification a généré plus de recyclage, ce qui implique une moindre utilisation de ressources naturelles. Pour faire face à l'augmentation et au traitement des déchets triés, les centres du Syctom ont été équipés en conséquence. Une fois triés, les matériaux sont compactés sous forme de balles puis transportés vers des usines de recyclage en France ou dans

des pays de l'Union européenne proches où ils sont transformés en granulés, bobines ou plaques et utilisés pour fabriquer de nouveaux objets : des pots de yaourt pour fabriquer des cintres, des bidons de lessive deviennent des bancs publics...

Ainsi, les habitants de GPSO peuvent depuis le 1^{er} octobre 2019, déposer dans le bac jaune tous les emballages sans distinction : en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception.

Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée, sachets de bonbons...

Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre. ●



Zoom sur la Police verte

Pour lutter contre les incivilités sur le territoire, Grand Paris Seine Ouest a créé en mars 2019 la Police Verte, composée de gardes champêtres.

Ce dispositif s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées par l'intercommunalité en faveur de l'environnement.



Simultanément, une convention de partenariat a été conclue avec la Garde républicaine et la Police nationale. La mise à disposition quotidienne de **deux cavaliers** permet une approche préventive et éducative par la proximité avec l'animal. Cette brigade est habilitée à verbaliser toute infraction relevant du Code pénal.

Les missions de la Police verte consistent principalement à surveiller et à sensibiliser les riverains, rechercher et constater les infractions, patrouiller quotidiennement en zone urbaine et en forêt, et assurer une présence durant les événements organisés sur les huit villes. Elle est chargée de réagir aux nombreuses incivilités en matière d'environnement : jet de mégot, déversement de produits divers sur la chaussée ou dans les collecteurs d'eaux pluviales, déjections canines non ramassées sur la voie publique ou dans les espaces verts, dépôts sauvages...

Bénéficiant aussi des prérogatives d'une police municipale, ses agents sont en mesure de contrôler et de verbaliser les infractions au Code de la route. Les compétences des gardes champêtres en matière d'environnement les amènent à effectuer des contrôles tant en matière de circulation (y compris sur les pistes), de dépôts sauvages et de mauvais comportements quels qu'ils soient. ●

Bilan 2019 de la collecte des sapins

Afin de faciliter la vie des habitants et de lutter contre les dépôts sauvages, GPSO organise chaque année une collecte éphémère des sapins naturels (non synthétiques, non floqués et débarrassés de toute décoration). Du 26 décembre 2019 au 19 janvier 2020, les habitants ont pu déposer leur

sapin dans des enclos prévus à cet effet et répartis sur le territoire pour leur donner une seconde vie. Ainsi, ils ont pu être compostés ou transformés en bois de chauffage. En 2019, plus de 130 tonnes de sapins ont été collectées.



Les collectes solidaires des déchets d'équipements électriques et électroniques en 2019

Depuis 2015, GPSO, en partenariat avec Eco-Systèmes et le Sycotm, proposent aux habitants de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Meudon des points de collecte pour déposer des appareils électriques hors d'usage ou en état de marche.

Que ce soit du gros électroménager (réfrigérateur, machine à laver...), du petit (téléphone, sèche-cheveux...), des écrans et téléviseurs ou encore du matériel informatique (carte électronique, disques durs, câbles...) tous sont collectés afin de leur offrir une seconde vie.

Les appareils sont triés, nettoyés, réparés et revendus à prix solidaires, ou, à défaut, recyclés par Eco-Systèmes, dans le strict respect des normes environnementales.

En 2019

- **37 collectes** ont été organisées, dont **14** à Boulogne-Billancourt, **15** à Issy-les-Moulineaux, **8** à Meudon
- Plus de **50 tonnes de déchets** ont été déposées dans les trois villes par **4 314 participants** ●





50 Culture

54 Sport

58 Parcs et jardins

CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Avec ses sept conservatoires, son complexe sportif à Meudon et son emblématique Festival des sports de nature, GPSO accorde une attention particulière à la culture et au sport. Composé à 39 % d'espaces verts, le territoire est un véritable « poumon vert » de l'ouest parisien. Les services des parcs et jardins participent au quotidien à son évolution grâce au travail des jardiniers.

Culture



5 693

élèves inscrits
dans les 7 conservatoires
de GPSO



560

événements
publics



59 343

spectateurs



645 850 €

de subventions versés
par le conseil départemental
des Hauts-de-Seine et la Direction
régionale des affaires culturelles
d'Île-de-France
aux 7 conservatoires de GPSO

En
bref

Sport



4 000

participants à la
9^e édition du Festival
des sports de nature

Parcs et jardins



109

jardiniers mobilisés

136 160

utilisateurs
des équipements
du complexe
sportif Marcel Bec



84 000

plantes entretenues



Un total de
873 500 €

de subventions délivrés
aux trois clubs sportifs de haut
niveau soutenus par GPSO



126 780 €

de budget annuel

CULTURE

Grand Paris Seine Ouest contribue particulièrement à la vie culturelle locale avec les nombreuses activités artistiques et pédagogiques des sept conservatoires autour de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Le réseau des conservatoires de GPSO illustre l'intérêt et l'investissement de l'intercommunalité en matière d'art et de culture en permettant le développement de nouvelles initiatives et l'élargissement des enseignements proposés dans ces disciplines.



Bilan 2019 des conservatoires



5 693 élèves inscrits

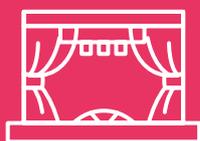
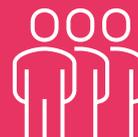


6 019 parcours pédagogiques suivis par les élèves

80 disciplines enseignées



353 professeurs



560 manifestations publiques



59 343 spectateurs



171 partenariats extérieurs

Les projets marquants en 2019



- **JUIN**: Fête de la Musique avec le projet « ECCE COR MEUM » de Paul McCARTNEY à La Seine Musicale (Conservatoire Issy-Valves)
- **DÉCEMBRE**: Semaine hommage à Marcel LANDOWSKI (CRR de Boulogne-Billancourt)
- **DÉCEMBRE**: Concert de l'Orchestre symphonique avec la plasticienne Andaine MARCHAND (artiste en résidence) et Concert de la Grande Harmonie autour des musiques de films (conservatoires de Meudon et de Sèvres)
- **MAI**: Opéra « Les pêcheurs de perles » de BIZET avec l'association Accords Majeurs (Conservatoire de Chaville Ville-d'Avray)

Les conservatoires de demain

La Direction générale de la création artistique (DGCA) du ministère de la Culture prépare un projet de réforme des critères de classement des conservatoires, rendue nécessaire par la loi LCAP du 7 juillet 2016, pour une mise en application à l'horizon 2022.

La réforme de l'État représente un contexte favorable pour engager une réflexion à propos des « conservatoires de demain ». Les mutations sociales, économiques et numériques de notre société supposent de (ré)interroger le modèle des conservatoires pour, tout en valorisant les acquis, définir des axes d'intervention à moyen/long terme répondant aux caractéristiques et aux ambitions du territoire. Les missions des conservatoires ne se limitent plus depuis longtemps aux seuls face-à-face pédagogiques et les établissements de GPSO démontrent au quotidien le dynamisme de leur activité.

Pour autant, l'évolution des besoins de publics souvent hétérogènes impose un questionnement multiple :

- Comment valoriser les conservatoires et modifier leur image ?
- Comment les conservatoires peuvent-ils diversifier leurs publics ?
- Comment poursuivre les actions du réseau et les optimiser ?
- Comment répartir les tâches entre les établissements en matière de formation pré-professionnelle ?
- Comment les conservatoires peuvent-ils favoriser l'insertion professionnelle des élèves et développer un lien avec les métiers ?

- Comment intégrer les outils numériques ?
- Quelles thématiques de formation continue faut-il proposer au personnel ?

Pour préparer cette évolution et apporter des pistes de réflexion, l'ensemble du personnel des conservatoires a été convié en **septembre 2019** au séminaire de rentrée, organisé à La Seine Musicale, en présence d'Éric SPROGIS, consultant dans le domaine de l'enseignement artistique, puis en décembre à un colloque autour du « Plan LANDOWSKI », en présence de Catherine MORIN DESSAILLY, sénatrice.

En 2020 sont prévus des ateliers de concertation du personnel des conservatoires pour continuer la réflexion autour des « conservatoires de demain ». ●





267 930 €

de subvention versés
par le département
des Hauts-de-Seine
aux conservatoires
de GPSO

Le nouveau schéma départemental des enseignements artistiques 2018-2021

Le département des Hauts-de-Seine a modifié les conditions de sa participation au financement des conservatoires en se dotant d'un nouveau schéma des enseignements artistiques pour la période 2018-2021.

Les subventions de fonctionnement versées par le Département ont laissé place à des subventions soumises à l'engagement des établissements autour de trois axes prioritaires : l'accessibilité, la continuité des pratiques et la pluridisciplinarité des enseignements.

Dans ce cadre, les conservatoires de GPSO ont valorisé leurs actions et présenté leurs projets autour de ces trois grands axes.

Trois établissements ont été identifiés par le Département comme « tête de réseau » et perçoivent une subvention spécifique :

- le conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Boulogne-Billancourt, pour favoriser

auprès des publics de tout âge la poursuite d'une pratique artistique de qualité (continuité de pratiques);

- le conservatoire d'Issy-Varves, pour ses compétences en matière d'usage pédagogique des outils numériques (pluridisciplinarité des enseignements);
- le conservatoire de Ville-d'Avray-Chaville, pour partager son expérience en termes d'accueil d'élèves en situation de handicap.

Ils ont également sollicité des aides pour financer des projets spécifiques liés à ces thématiques.

En 2019, 267 930 € de subventions ont été versés par le conseil départemental des Hauts-de-Seine aux conservatoires de GPSO (dont 240 000 € de subvention « tête de réseau » et 27 930 € de soutien aux projets, pour des actions menées par les conservatoires de Boulogne-Billancourt, Meudon et Sèvres). ●



Agrément classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) au CRR de Boulogne-Billancourt



Après une année de préfiguration en 2018-2019 (123 élèves concernés), GPSO a déposé auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Île-de-France et du ministère de la Culture une demande d'agrément pour permettre au CRR de Boulogne-Billancourt, compte tenu des liens tissés avec le Pôle supérieur Paris Boulogne-Billancourt, de proposer une préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique en musique, danse et théâtre.

Les secteurs de la musique et du théâtre ont été agréés en septembre 2019. L'agrément du secteur de la danse classique et jazz est prévu pour septembre 2020.

Délivrée pour une période de 5 ans renouvelable, cet agrément repose sur le respect de critères portant sur l'organisation des enseignements dispensés (sélection, volume horaire, suivi personnalisé des élèves, existence de partenariats). Ce cycle d'études, d'une durée de 1 à 4 ans selon les enseignements suivis, vise à améliorer la situation des élèves inscrits dans des cursus préprofessionnels en donnant la

possibilité de leur octroyer le statut d'étudiant (bourse du CROUS, accès au logement social, restauration étudiante, etc.).

À terme, il pourrait être envisagé d'élargir la formation à des disciplines proposées par les conservatoires à rayonnement départemental d'Issy-les-Moulineaux, de Meudon et de Ville-d'Avray.

DU DEM AU CPES JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES : RÉVÉLER ET DÉVELOPPER SON PROPRE LANGAGE MUSICAL

Les conservatoires de GPSO proposent un cursus communautaire autour du jazz et des musiques improvisées pour préparer, en 2 ou 3 ans, les concours d'entrée dans l'enseignement supérieur.

Initialement créé sur un principe de mutualisation des expériences professionnelles de plusieurs conservatoires, ce cursus a permis de doter le territoire d'une offre nouvelle qui n'aurait pu voir le jour autrement. Cette formation a pour objectif d'accompagner et d'aider chaque étudiant à révéler et développer son propre langage musical, en s'inscrivant dans l'histoire et la culture du jazz et des musiques improvisées d'hier et d'aujourd'hui. ●

Nouveau site internet pour le CRR de Boulogne-Billancourt

En juillet 2019, le site web du CRR de Boulogne-Billancourt a fait peau neuve et présente une toute nouvelle ergonomie efficace et moderne.

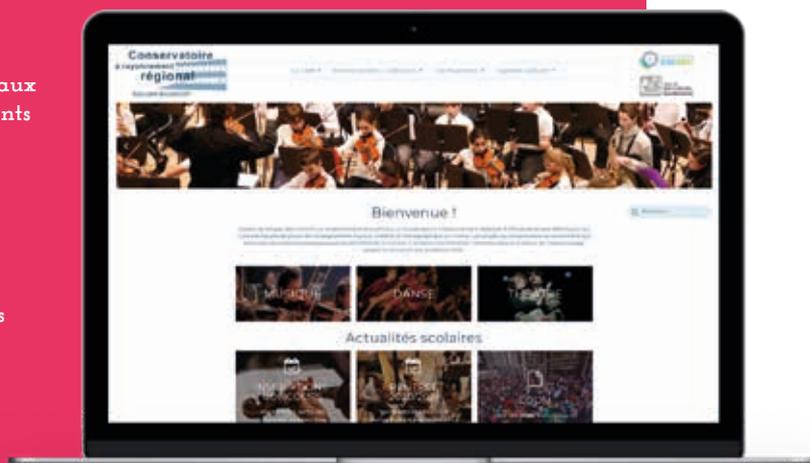
CRR-BB.SEINEOUEST.FR, c'est la nouvelle adresse pour accéder à toutes les informations du conservatoire.

Les onglets « Musique », « Danse » et « Art dramatique » permettent aux élèves et aux familles de trouver facilement les renseignements sur leur discipline de prédilection.

L'ensemble des actualités pédagogiques et événementielles sont désormais directement visibles sur la page d'accueil du site web, renforçant ainsi l'interaction avec le public. Ce nouvel outil répond pleinement aux besoins de communication entre les étudiants et l'administration du conservatoire.

Établissement d'excellence, le CRR de Boulogne-Billancourt est l'une des figures de proue de l'enseignement musical et chorégraphique en France.

Les études au conservatoire se conforment aux directives du schéma pédagogique du ministère de la Culture. Il propose une formation complète, depuis le début de l'apprentissage instrumental, chorégraphique et art dramatique jusqu'à la formation pré-professionnelle.



SPORT

Tout au long de l'année, Grand Paris Seine Ouest propose aux habitants du territoire de pratiquer plusieurs disciplines sportives ou d'assister à des rencontres avec les clubs sportifs de haut niveau auxquels l'intercommunalité apporte son soutien.

Le complexe sportif Marcel Bec en 2019



Situé en lisière de la forêt de Meudon, il offre un cadre idéal pour pratiquer tout au long de l'année des activités sportives, de loisirs ou de compétition, individuellement, en famille, en club ou dans le cadre scolaire.



2 surfaces de jeu en gazon synthétique éclairées, pour le football et le rugby



14 vestiaires

300 places en gradin



1 plaine de jeux éclairée, en gazon naturel, convertible en 2 terrains de football à 11 ou en 1 terrain de rugby



13 courts de tennis extérieurs, dont **3** couverts (1 salle spécifique et 2 salles omnisports) et **2** en terre battue



1 parcours santé en plein air de 1,2 km avec agrès et ateliers « street workout » dont 3 connectés (coach virtuel)

1 aire de pétanque



1 station-service pour cyclistes (VTT)



1 enclos pour activités équestres



1 gymnase avec 2 salles omnisports et 1 salle spécifique tennis



Des tables de pique-nique, qui contribuent à renforcer l'identité « loisirs-familles » de l'équipement

2 parkings de 100 places chacun pour voitures et **1** parking de 6 places d'autocars, avec aire de retournement, des bornes de recharge pour véhicule électrique et des places PMR



PARCOURS SANTÉ CONNECTÉ

Les habitants peuvent s'entraîner en plein air sur les appareils de fitness et de musculation installés au complexe sportif Marcel Bec. Dix agrès les attendent sur un parcours de 1,2 km : filet d'escalade, barres fixes, saute-mouton...

Sur chaque agrès, ils peuvent consulter les conseils d'utilisation et de sécurité indiqués sur les panneaux correspondants. Ils ont également la possibilité de bénéficier d'une technologie dernier cri : trois des nouveaux agrès sont connectés. Pour cela, il suffit de télécharger gratuitement l'application « Fitness connect » pour profiter d'un coaching personnalisé.

LOCATION DE COURTS DE TENNIS

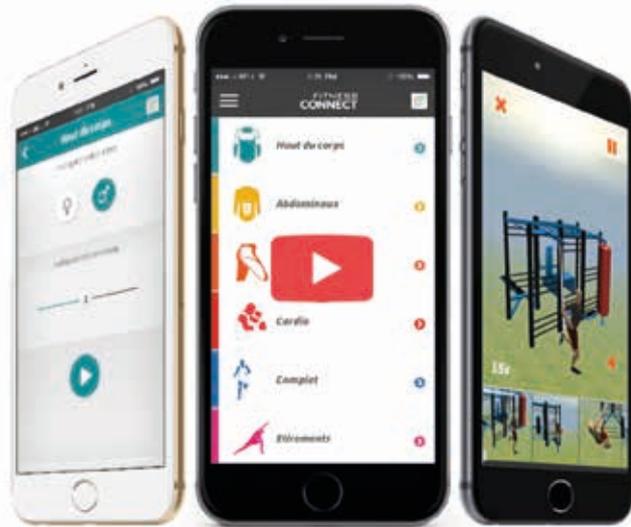
Les habitants du territoire ont la possibilité de louer à l'heure des courts de tennis (en intérieur et en extérieur) toute l'année de **8 h à 22 h**.

ESPACE DÉDIÉ AUX VÉLOS

Une station de gonflage et de nettoyage, spécialement conçue pour les vélos, est à disposition, gratuitement et en accès libre, pour permettre aux sportifs de prendre soin de leur équipement.

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Durant l'été 2019, les éclairages de deux gymnases, sur les trois existants, ont été adaptés à la technologie LED.



Le troisième fera l'objet de la même transformation après les travaux de rénovation des toitures prévus durant la saison 2020-2021.

Cette opération vient compléter le passage en LED opéré dès 2014 sur les allées piétonnes, les parkings et les locaux communs du bâtiment abritant les gymnases.

Afin de sécuriser la pratique sportive, deux défibrillateurs ont été installés à proximité des installations de grands jeux et des gymnases. ●

La fréquentation du complexe sportif en 2019



933 participants aux séances de coaching de course à pied, lors des 42 sorties organisées le dimanche matin



40 cyclistes ont participé aux 6 sorties gratuites de VTT-découverte, d'une vingtaine de kilomètres



4 100 personnes ont loué un court de tennis, pour un total de 4 600 heures de jeu



639 participants aux cours et stages de rollers



Plus de **4 000** personnes ont participé fin juin au traditionnel Festival des sports de nature



81 880 utilisateurs des équipements extérieurs



54 280 utilisateurs des équipements intérieurs

LES ACTIVITÉS SPORTIVES PROPOSÉES

Coaching course à pied

Les habitants désireux de reprendre ou commencer une activité physique ont la possibilité de participer aux entraînements sportifs le dimanche matin au complexe Marcel Bec, de 10h à 12h.

Les participants bénéficient de coachs professionnels dans un cadre privilégié, au cœur de la forêt de Meudon. Ces entraîneurs sont mis à disposition par l'association **AVIA Club Issy** dans le cadre d'un marché public.

Roller en famille

Une activité « roller en famille » est organisée tous les dimanches, de 10h à 12h et pendant les vacances scolaires par le club **Dynamic Sèvres**.

Un rendez-vous pour apprendre à se déplacer, se diriger, freiner, sauter et se retourner, pour se balader en toute sécurité. Activité accessible à partir de 6 ans.

Randonnées VTT

En partenariat avec le club **Chaville-Sèvres VTT**, six randonnées ont été organisées dans la forêt de Meudon, au départ du complexe Marcel Bec entre avril et novembre, sur un parcours d'initiation de 20 km en forêt, le samedi de 10h à 12h. À partir de 8 ans. ●



La 9^e édition du Festival des sports de nature

La journée festive du samedi 29 juin et le tournoi de volley du dimanche 30 juin ont rassemblé un public familial et de compétiteurs. Le samedi, un large programme d'animations sportives, de loisirs et de sensibilisation à l'environnement a été proposé à un public familial: saut à l'élastique de 55 m de haut, football féminin, tir à l'arc, badminton, structures gonflables, mur d'escalade, initiation au roller et aux gyropodes, funambulisme, balades en poney...



Plus de
4 000
visiteurs



450 visiteurs ont été sensibilisés au changement climatique, aux risques inhérents (canicule, sécheresse, espèces invasives) et aux gestes préventifs par le service **Développement durable**, la Maison de la Nature et de l'Arbre et l'Agence locale de l'énergie et du climat GPSO-Énergie. Le skippeur boulonnais Stéphane LE DIRAISON est venu soutenir le stand en évoquant les enjeux de sauvegarde des océans.



41 stands ont été proposés au public durant toute la journée du samedi



7 villes ont engagé leurs services dans la mise en œuvre de cet événement communautaire



25 associations ont participé bénévolement à la manifestation



15 prestataires privés

632 inscrits aux tournois de volley (loisirs, enfants et compétition)



671 inscrits au trail du muguet



132 intervenants dont 60 bénévoles



Saison 2018-2019 : les trois clubs sportifs de haut niveau soutenus par GPSO



ISSY PARIS HAND EST DEVENU « PARIS 92 » Club de handball féminin d'Issy-les-Moulineaux

- La subvention 2019 de GPSO s'est élevée à 490 000 €.
- Le club perçoit également 100 000 € dans le cadre d'un marché de partenariat.
- L'implication de GPSO depuis neuf saisons se traduit par un montant de subventions cumulées de 3 675 500 €.



FOOTBALL FÉMININ D'ISSY-LES- MOULINEAUX (FFI)

Club de football féminin d'Issy-les-Moulineaux

- Les joueuses ont évolué en D2 et ont terminé le championnat à la 5^e place.
- 240 licenciés du club.
- Montant de la subvention attribuée par GPSO en 2019: 183 500 € (963 500 € de subvention cumulés depuis 2014).



VANVES GPSO BASKET Club de basketball masculin de Vanves

- Le club a réalisé une saison remarquable en accédant à la Nationale 1 masculine (NM1 – 3^e division nationale).
- Montant de la subvention attribuée par GPSO en 2019: 200 000 €. ●

Le complexe sportif Marcel Bec accueille chaque année davantage d'événements sportifs, amateurs ou professionnels. En 2019, le complexe a notamment accueilli:

Les événements sportifs accueillis au complexe Marcel Bec en 2019



● La course-trail solidaire « Handiamo » (2^e édition)

GPSO s'est engagé aux côtés de l'association Comme les autres en permettant l'organisation de cette course solidaire qui a rassemblé 720 personnes au complexe sportif Marcel Bec en septembre. L'objectif: changer le regard sur le handicap.

● 6^e édition de la First® Lego® League

La First® Lego® League est une compétition internationale de robot Lego® initiée par Lego® Education dans 60 pays. Elle touche plus de 200 000 jeunes âgés de 9 à 16 ans. La compétition commence par des joutes locales et, pour l'Île-de-France, c'est l'Espace numérique de la Ville de Meudon qui organise cet événement sur le territoire.

Mais aussi:

- Le championnat de France UNSS de handball féminin.
- La PSG Academy Cup, tournoi de football international de jeunes.
- La 4^e édition de la Vinci Cup, tournoi de football international des moins de 15 ans, remportée par le FC Porto.
- Le Toboggan meudonnais, randonnée de cyclotourisme (1000 participants).

Stages de printemps: foot et hand féminins

Pendant les vacances de printemps, des stages de hand et de foot ont été organisés pour promouvoir le sport au féminin. Ces stages étaient animés par les clubs sportifs de haut niveau soutenus par GPSO, Football Féminin d'Issy-les-Moulineaux et Paris 92.

Ces temps forts ont permis d'accueillir des jeunes filles, âgées de 9 à 13 ans, de tous niveaux, pour

leur faire découvrir l'une de ces deux activités sportives. Les participantes étaient encadrées par des éducateurs diplômés, oeuvrant au sein des deux clubs.

Au programme:

- Ateliers techniques, ateliers de motricité
- Matches et tournois en fin de stages
- Activités en extérieur ou en indoor

• En 2019, 20 jeunes filles ont participé à ces stages sportifs (10 en foot et 10 en hand)



PARCS ET JARDINS

Depuis 2018, le service des Parcs et Jardins de Sèvres, géré par GPSO, produit les fleurs des espaces verts de Boulogne-Billancourt, Marnes-la-Coquette, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray. Cette production est réalisée en serres situées dans le jardin du fleuriste de Marie-Antoinette, au centre horticole du domaine national de Saint-Cloud. Dans le cadre d'une convention, GPSO y dispose d'espaces pour produire et stocker les plantes destinées à orner les massifs de son territoire.

Le fleurissement sur le territoire en 2019



109 jardiniers



84 000 plantes entretenues

4 600 m²
d'espaces végétalisés



2 serres

de **116 m²** chacune



126 780 €
de budget annuel





CRÉATION DES SERRES DU PARC DE SAINT-CLOUD

- Partenariat avec le domaine national de Saint-Cloud et le Centre des monuments nationaux
- Objectifs pour GPSO : implanter et exploiter les serres dans le jardin du fleuriste, pour y accueillir à terme la production horticole de l'ensemble du territoire
- Réduction des émissions de CO₂ liées au transport des agents et des livraisons
- Mutualisation des coûts liés à la production (arrosage, chauffage...)



CURAGE DU BASSIN DU PARC EDMOND DE ROTHSCHILD

- Plus grand parc de GPSO avec **15 hectares de superficie**
- Pièce d'eau de **11 000 m²**
- Dernier curage en 1998.
20 ans plus tard : **3 450 m³** de boue se sont accumulés mettant en danger l'équilibre biologique du bassin
- Nouveau curage en 2019
- Coût de l'opération : **700 000 €**

BOULOGNE-
BILLANCOURT



La Fête
des jardins et
de l'agriculture
urbaine 2019

14 et 15 septembre 2019

818 visiteurs

Visite libre du jardin
pédagogique de
**la Maison de la Nature
et de l'Arbre**

Présentation
des nouveaux jardins
partagés à **Meudon**

Démonstration de sol en buttes
au parc du Château à **Ville-d'Avray**





GRAND PARIS
Seine Ouest
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

62 Ressources humaines

64 Finances

66 Commande
publique

67 Affaires juridiques
et patrimoniales

Assemblées

68 Moyens généraux

70 Communication

71 Systèmes
d'information

71 Services techniques

72 Évaluation
et stratégie
des contrats

SERVICES FONCTIONNELS

En 2019, ce sont 960 agents qui ont travaillé quotidiennement à la mise en œuvre des politiques publiques portées par les élus territoriaux, aussi bien au sein des services techniques que des services administratifs.

Affaires juridiques et patrimoniales



24
consultations
juridiques

Systèmes d'information



63 ordinateurs
portables déployés

Service des assemblées

5 séances
du Conseil
de territoire



Commande publique

149 marchés
publics notifiés



En
bref

Finances



301 M€
de recettes

Ressources humaines



65
nouveaux agents

Évaluation et stratégie des contrats



14 456
courriers enregistrés

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Gestion de carrière

297 
avancements d'échelon

43  avancements
de grade

5  promotions
internes

21  départs
à la retraite

Gestion des ressources humaines

960  postes permanents
pourvus

10  postes
en contrat
d'apprentissage créés

65  nouveaux
agents ont rejoint
l'établissement en 2019

6  ont fait l'objet
d'un accompagnement
spécifique dans le cadre
d'une mobilité interne

La masse salariale de GPSO

 représente **44** M€
pour l'année 2019, soit un niveau
légèrement inférieur à 2018



Schéma de mutualisation des services

Afin de mieux maîtriser les effectifs et les dépenses du bloc local, la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) a introduit en 2010 l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services pour chaque communauté, à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Entendue au sens large, la mutualisation comprend l'ensemble des outils de coopération entre une commune et sa communauté (mutualisation verticale)

ou entre communes (mutualisation horizontale). Il peut s'agir des prestations de services, du partage de biens, d'un mandat de maîtrise d'ouvrage ou encore d'un groupement de commandes.

En 2019

- **448** agents ont été mis à disposition dont **363** agents de GPSO, soit **38 %** de l'effectif de l'établissement. ●

Gestion médicale du personnel et conditions de travail



297
arrêts traités

3 350 arrêts réalisés
par le service carrières
et rémunérations

44
télétravailleurs
déployés



Renouvellement du contrat de prévoyance
permettant au personnel de disposer
de nouvelles garanties en matière
de maintien de salaire

63

Formation des agents



1 968 jours
de formation dispensés



520 agents
formés, soit 54 %
des agents



17 formations
en intra-union avec les villes
du territoire représentant
78 jours de formation

Communication interne



11 numéros
du journal interne édités

5 temps forts : les vœux du personnel ; **2 matinées d'accueil** pour les nouveaux arrivants ; **1 cérémonie des médaillés/retraités/avancements de grade/promotions internes** ; **le Noël des enfants** dont la sortie a été organisée à l'Aquarium de Paris.

DIRECTION DES FINANCES

Budget
2019

Recettes

301 M€
de recettes

Dépenses

267 M€ de dépenses, dont :
 • **209,50 M€ de dépenses de fonctionnement**
 (137,40 M€ pour les services aux habitants
 et 71,60 M€ versés au titre de la péréquation et
 du reversement à la Métropole du Grand Paris)
 • **57,50 M€ de dépenses d'investissement**

Par ailleurs, **8 409 bons de commande** ont été visés, **12 325 factures** ont été enregistrées, **15 770 mandats** et **1 632 titres de recettes** ont été émis.

Gestion financière de GPSO en 2019

L'année 2019 fait état d'une gestion financière saine qui vient clore **un mandat budgétaire exemplaire**, marqué par la **maîtrise de l'endettement et des dépenses de gestion**. Cette solidité est particulièrement louable au regard de l'instabilité institutionnelle et des chocs financiers qui ont caractérisé ce mandat : forte hausse de la péréquation, transformation de GPSO en EPT et transfert de fiscalité aux villes et à la Métropole du Grand Paris (MGP) ayant entraîné une perte de dynamique de recettes et d'autonomie pour le territoire.

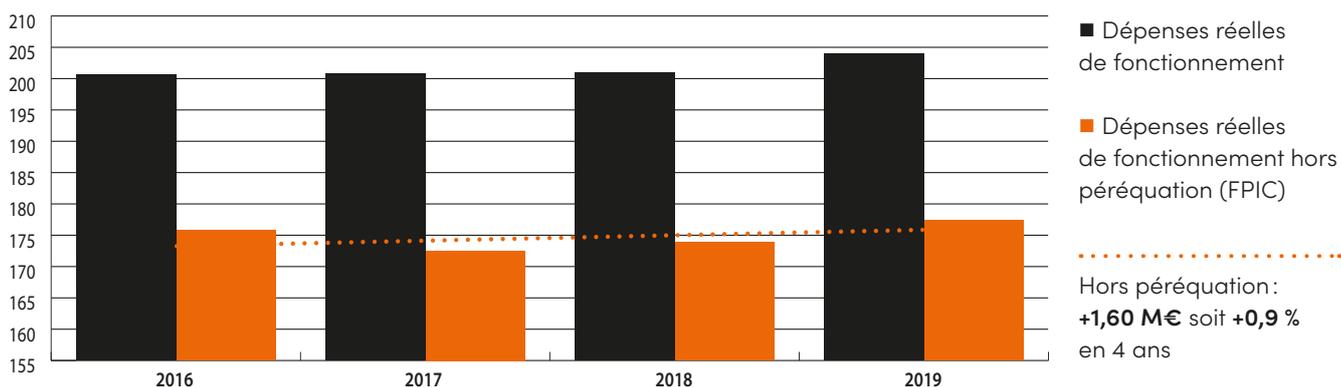
Dans ce contexte exceptionnel, GPSO a choisi de renforcer le niveau de service proposé aux habitants, notamment en matière de propreté. Des projets structurants et protecteurs de notre environnement comme la création d'une Brigade verte ou encore l'extension des consignes de tri ont été mis en place. Si les dépenses de fonctionnement ont augmenté en 2019, d'importantes économies avaient été

réalisées sur les exercices précédents. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué de **+1,7 %** depuis la création de la MGP et de **+0,9 %** si la péréquation, dépense sur laquelle l'établissement n'a pas la main, est retraitée.

GPSO a poursuivi ses efforts en se désendettant à hauteur de 12,90 M€. L'EPT a ainsi pu continuer la reconstitution de ses marges de manœuvre financières en prévision des incertitudes institutionnelles plus fortes que jamais au sujet de l'avenir du Grand Paris. En l'état actuel des textes, la Contribution Foncière des Entreprises sera transférée à la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2021. Cette perspective priverait définitivement GPSO de son autonomie financière en dépit des nombreuses compétences exercées aujourd'hui par l'EPT.

Dans ce contexte, les dépenses budgétaires s'élèvent à **267 M€** et les recettes à **301 M€**. Après la prise en compte des besoins de financement et des « restes à réaliser », le résultat net s'élève à près de **2,50 M€**. ●

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2016



Dépenses de fonctionnement et d'investissement

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été à hauteur de 210 M€, en augmentation par rapport à 2018 (+1,7 % soit +3,40 M€). Cette variation s'explique principalement par la reprise de l'inflation, la volonté de renforcer le service rendu et par le versement d'une subvention d'équilibre au délégataire du parking Rives de Seine à Boulogne-Billancourt. Parallèlement, les dépenses de personnel sont maîtrisées malgré d'importantes contraintes en la matière.

Les reversements ont été de l'ordre de 71,60 M€ soit 34 % du budget de fonctionnement de GPSO, dont :

- **26,70 M€** versés au profit du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) ;
- **33,40 M€** versés pour la dotation d'équilibre au profit de la métropole ;

- **11,60 M€** versés pour la contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) total des reversements.

Hors versements, les postes de dépenses concourant aux services directs des habitants se sont portés notamment :

- à hauteur de 23 % pour la collecte et le traitement des ordures ménagères,
- à hauteur de 18 % pour la culture et les sports,
- à hauteur de 16 % pour la propreté urbaine,
- à hauteur de 9 % pour l'entretien des espaces verts.

Les dépenses d'investissement se sont portées à hauteur de 57,50 M€, dont principalement :

- 58 % sur la compétence voirie,
- 18 % sur le suivi de l'éclairage public,
- 8 % sur les espaces verts ●

Recettes de fonctionnement et d'investissement



Les recettes se répartissent entre les recettes de fonctionnement pour 253 M€ (contre 251 M€ en 2018) qui correspondent aux dotations, à la fiscalité et à diverses autres recettes ; et les recettes d'investissement pour 47,60 M€ (contre 45 M€ en 2018) qui sont principalement constituées par l'autofinancement (excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement) et les dotations diverses et aux subventions.

En 2019, les recettes ont nettement diminué, sans compter la reprise des résultats de 2018. Les dotations et participations représentent 49 % des recettes et restent la première source de recettes de GPSO (comme pour 2018) : en effet, le fonds de compensation de charges territoriales (FCCT) est la principale recette de l'établissement. Ce dernier est versé par les communes au profit de GPSO pour l'exercice de ses compétences. Les impôts et taxes qui se limitent désormais à la cotisation foncière des entreprises et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères représentent 40 % de recettes réelles de fonctionnement, marquant une stabilité par rapport à 2018.

Budget d'assainissement 2019

Les recettes réelles d'exploitation représentent 3,90 M€, soit une diminution de -0,20 M€ par rapport à 2018. Elles sont composées à 69 % par les redevances d'assainissement payées par l'utilisateur du service de l'eau, soit un peu moins de 2,70 M€, ce qui reste stable par rapport à 2018. La participation pour le financement de l'assainissement collectif constitue le second poste des recettes (0,80 M€). Enfin, la contribution du budget

principal au titre des eaux pluviales représente 367 K€. En section d'investissement, les dépenses réalisées en 2019 représentent 8,70 M€, marquant leur diminution de -2,60 M€ par rapport à 2018. Ces dépenses ont été consacrées à un peu plus de 2,80 M€ au programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement. Enfin, les recettes d'investissement représentent près de 5,90 M€ en 2019, dont 2,10 M€ de subventions d'équipement. ●

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La direction de la Commande publique garantit la sécurité juridique de la commande publique, conseille les élus, accompagne les services dans la définition des besoins et, en cas de difficulté d'exécution des marchés publics ou de contrats, gère leur passation et les notifie. Elle assure également une veille juridique permanente. La direction de la Commande publique de GPSO est mutualisée avec les villes de Chaville et Issy-les-Moulineaux.

4 commissions



La Commission de délégation de service public (CDSP) analyse les offres, oriente les négociations et rend un avis sur les avenants éventuels.



La Commission d'appel d'offres (CAO) se prononce sur les marchés supérieurs à 214 000 € HT (fournitures et services) et 5 350 000 € HT (travaux), juge les offres et rend les avis sur les offres.



La Commission de la commande publique (CCP) se prononce sur les marchés compris entre 90 000 € HT et 214 000 € HT (fournitures et services) et 5 350 000 € HT (travaux) et rend les avis sur les offres.



Le jury de concours évalue et classe les prestations des candidats à un concours de maîtrise d'œuvre.

Les marchés publics en 2019

Pour GPSO



149 marchés publics notifiés



25 commissions, dont 10 CAO, 10 CCP et 5 CDSP

Pour la ville de Chaville

46 marchés publics notifiés



10 commissions



Pour la ville d'Issy-les-Moulineaux



170 marchés publics notifiés



2 délégations de service public

30 commissions

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET PATRIMONIALES

Le service des Affaires juridiques et patrimoniales (DAJP) accompagne juridiquement les élus et les services dans leurs projets et actions quotidiennes et sécurise les actes de la collectivité. Il assure la gestion du patrimoine de GPSO et administre les propriétés et locations de l'EPT, dans une logique d'optimisation financière. À ce titre, il veille à la préservation du domaine public de GPSO. Le service suit les contentieux et représente les intérêts de GPSO, en défense ou en demande, devant les juridictions, telles que le tribunal administratif.

Au titre du conseil juridique

24 consultations juridiques à destination de l'ensemble des directions de l'EPT

Au titre du contentieux du stationnement payant sur voirie

15 décisions ont été rendues par la Commission du contentieux du stationnement payant, dont **12 décisions favorables** à l'intercommunalité

Au titre de l'assermentation des agents

2 gardes champêtres ont prêté serment devant le tribunal de grande instance de Nanterre

Au titre des assurances

59 dossiers de responsabilité civile traités

27 dossiers concernant des dommages aux biens traités

52 réunions d'expertise réalisées

Au titre du patrimoine

6 conventions d'occupation du domaine public conclues

2 biens immobiliers acquis

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Le service des Assemblées a préparé les cinq séances du Conseil de territoire et les neuf séances du Bureau, et assuré le contrôle de légalité interne des actes de la collectivité.

La dématérialisation des convocations s'est poursuivie pour les séances du Conseil de territoire, du Bureau et pour l'ensemble des commissions internes, avec une adhésion unanime des élus territoriaux. **590 actes administratifs ont été réalisés.**

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX

En 2019, la Direction des moyens généraux (DMG) a assuré des campagnes de rénovation et de maintenance des équipements culturels et sportifs de l'EPT.



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

- Rénovation des équipements électriques, travaux de remise en peinture du plafond de l'auditorium et d'autres salles, rénovation des fauteuils de l'auditorium et de la salle d'art lyrique.
- Coût de l'opération : **778 000 €**



BOULOGNE-
BILLANCOURT

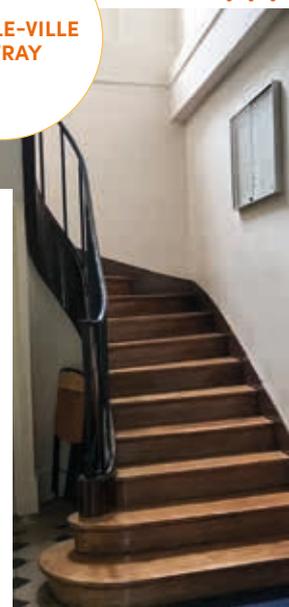


CHAVILLE-VILLE
D'AVRAY



CONSERVATOIRE

- Rénovation des sols et des murs du hall d'entrée, de l'escalier, du couloir et des locaux administratifs.
- Coût de l'opération : **17 000 €**



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL NIEDERMEYER

- Rénovation des convecteurs, rénovation des murs des deux salles de danse, rénovation des murs et sols des couloirs, des escaliers et des quatre salles de musique, sécurisation et mise en peinture de l'escalier de secours extérieur.
- Coût de l'opération : **108 000 €**



ISSY-LES-
MOULINEAUX



VANVES



CENTRE TECHNIQUE ESPACES VERTS

- Réhabilitation des locaux sanitaires et de la loge des gardiens du Parc Pic.
- Coût de l'opération : **296 000 €**



MAISON DE LA NATURE ET DE L'ARBRE

- Création de meubles de stockage à l'accueil du bâtiment et dans la serre.
- Coût de l'opération: **30 000 €**



ISSY-LES-MOULINEAUX



ISSY-LES-MOULINEAUX



CENTRE TECHNIQUE ESPACES VERTS

- Travaux de confortement d'un mur de soutènement et d'ouvrages maçonnés pour accueillir les futurs locaux administratifs.
- Coût de l'opération: **758 000 €**



MEUDON



COMPLEXE SPORTIF MARCEL BEC

- Installation d'un réseau de vidéoprotection sur le parking, rénovation des clôtures extérieures, rénovation de l'espace restauration des agents, remplacement des clôtures des quatre terrains de tennis extérieurs.
- Coût de l'opération: **82 200 €**



PARC AUTOMOBILE DE GPSO

- 7 boîtes à clés installées dans les directions territoriales et les deux sièges: montant de **54 000 €**
- 2 scooters électriques livrés
- 1 gerbeur électrique livré au service Espaces verts de Chaville: montant de **10 000 €**
- 1 lame à neige livrée au service Espaces verts de Sèvres: montant de **5 000 €**
- 1 véhicule tri-benne¹ livré à la direction territoriale Ouest: montant de **29 000 €**

69

En 2019, la direction des Moyens généraux a également:

- attribué le marché des fontaines à eau et le marché des fournitures administratives en lien avec la ville d'Issy-les-Moulineaux;
- attribué le marché de nettoyage des locaux de GPSO et assuré sa mise en place sur l'ensemble des sites concernés;
- organisé et géré le mouvement du mobilier suite à une réorganisation des services au sein de la direction de l'Aménagement et du Développement durable (DADD);
- traité 2 279 factures;
- émis 1 495 bons de commandes.

¹ Véhicule automoteur utilisé pour le transport de matériaux et de matériels.

SERVICE COMMUNICATION

Le service Communication est une direction transversale, un service support qui accompagne les directions de GPSO dans la définition de leur stratégie de communication et dans l'élaboration et la valorisation de leurs projets de communication.

Les missions du service Communication

Le service participe au rayonnement du territoire. Il propose, coordonne et met en œuvre les actions de communication relatives aux politiques publiques de l'intercommunalité.

Organisation et participation aux événements grand public :

forums des associations des villes, réunions de concertation publiques, Festival des sports de nature...

Rédaction et diffusion des actualités de GPSO auprès des 8 villes du territoire

Gestion des relations presse

Création de supports : guide de collectes, programme de la Maison de la Nature et de l'Arbre, plaquettes des conservatoires, guide *Partageons la rue...*

Alimentation des réseaux sociaux



Campagne de communication en 2019

La présence numérique de GPSO en 2019



1 245 449

pages vues sur le site internet seineouest.fr, soit 3 400 par jour



3 708

abonnés sur Facebook



3 022

abonnés sur Twitter



1 050

abonnés sur Instagram



2 858

abonnés sur LinkedIn

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

En 2019

La direction des Systèmes d'information (DSI) a finalisé le **renouvellement du parc informatique**, développé des **outils** répondant aux objectifs de déploiement de modes de travail à distance: le nomadisme et le **télétravail** (PC portables, VPN, softphone), mis en place une **solution de ticketing** garantissant le suivi des demandes des usagers et permettant de dégager des ressources au sein de l'équipe.

Elle a également piloté la consultation du **nouveau marché d'infogérance**. Doté d'une nouvelle architecture, le marché sera mis en place à partir de 2020. La DSI a par ailleurs réalisé la mise en place **d'opérations de sensibilisation des agents à la sécurité informatique**. ●



63
PC portables
déployés



2 489 tickets traités
via la plateforme
de gestion GLPI

DIRECTION ADMINISTRATIVE DES SERVICES TECHNIQUES

La direction administrative des Services techniques (DAST) a pour mission principale la gestion administrative et financière de l'ensemble des services techniques. Elle apporte également un premier niveau d'expertise juridique aux directions opérationnelles et accompagne les

services techniques dans l'exécution des marchés et contrats complexes.

En 2019

- **4 661** bons de commande
- **8 134** factures liquidées
- **4 139** courriers reçus des riverains ●

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA STRATÉGIE DES CONTRATS)

QUALITÉ INTERNE : UNE IDENTIFICATION CIBLÉE DES AXES D'AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES DEMANDES

Au titre de ses missions qualité, la direction de l'Évaluation et de la Stratégie des contrats (DESC) assure l'administration et l'exploitation statistique du logiciel métier de gestion des interventions techniques afin d'en extraire des indicateurs qualité à l'attention des services opérationnels.

QUALITÉ ET FLUX D'INFORMATION

Le service Flux d'information assure les navettes du courrier interne et externe et procède également à leur enregistrement. Les appariteurs parcourent plus de 21000 km par an.

En 2019, **14 456** courriers ont été enregistrés.

UN CONSEIL DE GESTION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DU CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES

La direction analyse chaque mois l'activité de GPSO et fournit à l'ensemble des directions des outils de pilotage afin d'optimiser le fonctionnement des services (téléphonie, impressions, carburants...). Elle assure également le contrôle externe des entités satellites de GPSO qui bénéficient de concours financiers de la part de GPSO, et des **10 associations subventionnées en 2019**.

La DESC accompagne également les services dans la gestion de leurs contrats complexes. Comme chaque année, les délégataires et partenaires ont remis un rapport d'activité. En 2019, **11 rapports** (éclairage public, stationnement, assainissement, déchets industriels banals) ont ainsi été analysés par la DESC, notamment sur le plan financier. ●

Audit, prospective et organisation

Afin de répondre aux enjeux d'efficacité et d'amélioration du service public dans un contexte de marges de manœuvre financières restreintes, GPSO œuvre quotidiennement pour le perfectionnement des procédures de ses services. Étudier la mise en place d'un mode de gestion contractuel le plus adapté, munir les services opérationnels d'outils de pilotage, les accompagner dans la définition de procédures plus efficaces contribuent ainsi à adapter le service aux besoins. Dans cette optique, la DESC a notamment piloté la réalisation d'un document regroupant toutes les données structurantes des compétences de GPSO : le *Memento des compétences*. Elle a également accompagné les directions opérationnelles dans la définition du besoin et la passation d'un contrat à forts enjeux, la concession de mobilier urbain, nécessitant un partage entre services et de nombreux échanges avec les communes. On peut enfin citer l'implication de la DESC dans l'acquisition d'une nouvelle compétence majeure, l'aménagement, et sa maîtrise via la réalisation de fiches d'analyse.

Bilan 2019 du service d'appel gratuit

0 800 10 10 21

Service & appel
gratuits

Service d'appel gratuit

ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h



Une qualité de service
maîtrisée à plus de

95%

27 815
appels traités



Un taux
de réclamations
en baisse

Élément central de la qualité de la relation

citoyenne, l'accueil physique de GPSO est également
ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h.



GRAND PARIS
SEINE
OUEST

9 route de Vaugirard
CS 90008 - 92197 Meudon Cedex
Tél. : 01 46 29 55 00

www.seineouest.fr

